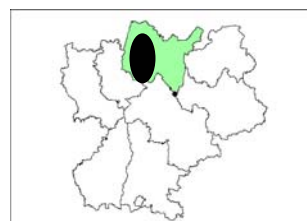




DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000 (Sites n° FR8201645 et FR8201653)



Milieux alluviaux de la basse vallée de l'Ain



Juillet 2005



Commission
européenne
DGE
B-1049
Bruxelles

DDAF de l'Ain
4 bvd Voltaire
01 012 Bourg-en-
Bresse cedex

Conseil Régional Rhône-
Alpes
78, rte de Paris – BP 19
69 751 Charbonnières
cedex

Conseil Général
de l'Ain
Hôtel du
département
45, avenue
Alsace Lorraine
- BP 114
01 003 Bourg-
en Bresse
cedex

Agence de l'Eau
RMC
2,4 allée de Lodz
69 363 Lyon
cedex 07

SBVA
Le Prieuré
38 rte de
Loyettes
01 150 BLYES

CREN
Route des
Vallières
69 390
VOURLES

Fédération
Départementale
des Chasseurs de
l'Ain
19, rue du 4
septembre
01 000 Bourg-en-
Bresse

Programme LIFE Nature
Conservation des habitats créés par la dynamique de la rivière d'Ain
Actions A13 et A14 : document d'objectifs

DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000
(Sites n° FR8201645 et FR8201653)

Milieux alluviaux de la basse vallée de l'Ain

Bénéficiaire du programme LIFE et opérateur du document d'objectifs : SBVA

Maîtrise d'ouvrage des actions A13 et A14 : SBVA et CREN

Rédaction : E. Favre et N. Greff (CREN)

Photo de couverture : A. Bertrand

Crédits photos : photothèque CREN et Internet

Juin 2005

CREN, Antenne de l'Ain
Château Messimy, 01 800 CHARNOZ
Tél : 04 74 34 98 60

SBVA
Le Prieuré, 38 rte de Loyettes, 01 150 BLYES
Tél : 04 74 61 98 21

SOMMAIRE

INTRODUCTION	p3
PREMIERE PARTIE : Synthèse de l'état des lieux	p5
I- LE CONTEXTE DE LA RIVIERE D'AIN	p5
I-1. Une rivière dynamique, domptée mais pas soumise	p6
I-2. Une rivière en évolution	p6
II- PRESENTATION DES MILIEUX	p7
II-1. Des milieux diversifiés	p7
II-1.1. Le cours actif de la rivière et ses bancs de graviers	p7
II-1.2. Les zones humides	p7
II-1.3. Les forêts alluviales	p8
II-1.4. Les pelouses sèches et les zones embroussaillées	p8
II-1.5. Les milieux fortement humanisés	p8
II-2. Des milieux en évolution rapide	p9
III- BILAN DES CONNAISSANCES BIOLOGIQUES	p9
IV- L'ENVIRONNEMENT HUMAIN	p10
IV-1. Le statut foncier	p10
IV-2. Les usages	p10
IV-2.1. Une agriculture dominante	p10
IV-2.2. Les activités touristiques	p10
IV-2.2. Les activités touristiques	p10
IV-2.3. La pêche	p10
IV-2.4. La chasse	p11
IV-2.5. L'hydroélectricité	p11
IV-2.6. L'extraction de granulats	p11
IV-3. Les statuts réglementaires du site	p11
DEUXIEME PARTIE : Evaluation des enjeux biologiques et socio-économiques	
I- DES ATOUTS BIOLOGIQUES MAJEURS	p12
I-1. Des milieux naturels remarquables	p12
I-2. Des espèces aux exigences bien précises	p13
I-2.1. Des besoins en pelouses sèches ouvertes	p13
I-2.2. Des besoins en pelouses sèches semi-ouvertes avec présence d'arbustes	p13
I-2.3. Des besoins en berges érodées	p14
I-2.4. Des besoins en forêts et en vieux arbres	p14
I-2.5. Des besoins en bancs de galets nus	p14
I-2.6. Des besoins en jeunes saulaies et peupleraies	p15
I-2.7. Des besoins en eau courante et de bonne qualité dans le lit mineur	p15
I-2.8. Des besoins de lônes phréatiques peu chargées en nutriments	p15
I-2.9. Des besoins en marais et roselières	p16
I-2.10. Des besoins de tranquillité	p16
II- ETAT DE CONSERVATION DES MILIEUX NATURELS	p16
II-1. Etat de conservation du cours actif de la rivière	p16
II-2. Etat de conservation des lônes et des zones humides	p17
II-3. Etat de conservation des pelouses sèches	p17
II-4. Etat de conservation des forêts alluviales	p17

III- PRINCIPAUX IMPACTS DES ACTIVITES HUMAINES	p18
III-1. Les impacts de la pêche	p18
III-2. Les impacts de la chasse	p18
III-3. Les impacts des autres activités touristiques	p18
III-4. Les impacts des autres activités humaines	p18
IV- LES ENJEUX DE CONSERVATION	p20
IV-1. La définition de niveaux d'enjeux	p20
IV-2. La localisation des enjeux de conservation	p20
TROISIEME PARTIE : Objectifs	
I- HUIT OBJECTIFS POUR LA RIVIERE D'AIN	p21
I-1. Cinq objectifs pour favoriser la biodiversité	p21
I-2. Trois objectifs transversaux	p22
QUATRIEME PARTIE : Propositions d'actions	p24
I- PRESENTATION DES ACTIONS PAR OBJECTIF	p24
I-1. Objectif n°1	p24
I-2. Objectif n°2	p25
I-3. Objectif n°3	p25
I-4. Objectif n°4	p25
I-5. Objectif n°5	p27
I-6. Objectif n°6	p27
I-7. Objectif n°7	p27
I-8. Objectif n°8	p28
II- LES FICHES-ACTIONS	p28
RECAPITULATIF DU BUDGET PREVISIONNEL	p69
LISTE DES ANNEXES	p70

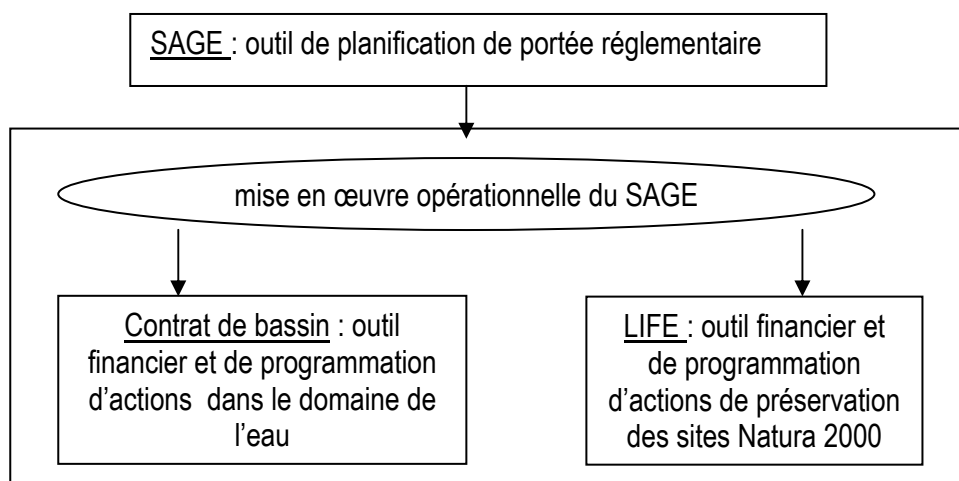
Le site dont fait l'objet ce document est la réunion de deux sites Natura 2000 :

- FR8201653 : Milieux alluviaux et aquatiques de la confluence Ain-Rhône,
- FR8201645 : Milieux alluviaux et aquatiques de la basse vallée de l'Ain,

regroupant la rivière d'Ain dans sa basse vallée et les milieux naturels l'environnant sur ses 48 derniers kilomètres, de Poncin jusqu'à sa confluence avec le Rhône. Les périmètres de ces deux sites Natura 2000 transmis à l'Europe couvrent 2456 hectares. (Cf. Carte de localisation du site page suivante).

Pour une question de compréhension globale de l'écosystème de la rivière, de continuité des milieux naturels et afin de répondre aux possibles extensions de périmètre déjà souhaitées par certaines communes, la zone d'étude a été élargie par le comité de pilotage Natura 2000 présidé par le Préfet du 7 avril 2003 au-delà du périmètre Natura 2000. Elle englobe ainsi l'ensemble du lit majeur (ou plaine alluviale) de la rivière d'Ain pour une surface de 4901 hectares.

Une des particularités de ce site est l'imbrication forte entre plusieurs procédures :

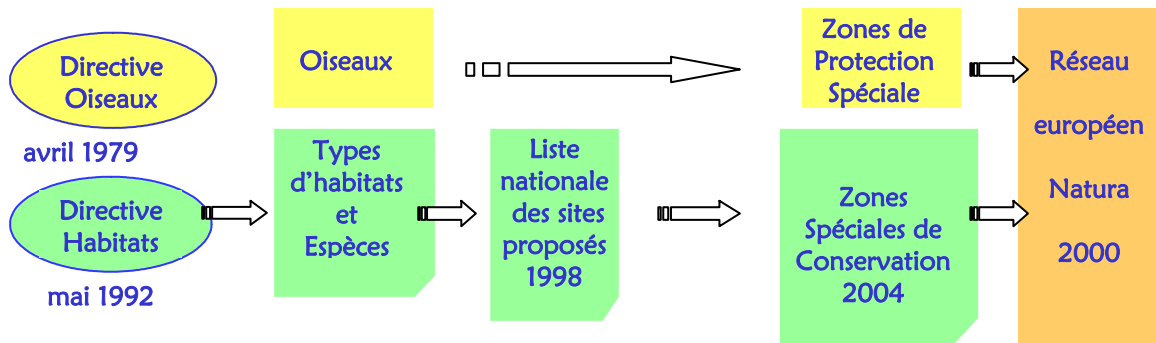


Afin de faciliter l'appropriation du document d'objectifs par une large population, une construction synthétique a été choisie, avec l'ajout sur CD-rom des cartographies, annexes et documents permettant une meilleure connaissance du milieu.

Le présent document a été volontairement simplifié pour permettre une lecture plus rapide et une compréhension plus aisée par tous de : l'état des lieux, l'évaluation et les enjeux de conservation des milieux alluviaux de la rivière, la définition des objectifs et les actions de gestion préconisées.

LA DEMARCHE NATURA 2000

- ↳ Une initiative **européenne** pour la prise en compte du patrimoine naturel,
- ↳ Un **réseau** européen comprenant un ensemble de sites désignés en application de deux directives européennes :



- ↳ Un **équilibre** à trouver entre :

La **conservation des milieux naturels** et des milieux de vie d'espèces de la faune et de la flore sauvages visés par les directives habitats et oiseaux

ET

les **activités humaines**, les exigences économiques, sociales, culturelles et les particularités régionales et locales.

Natura 2000 n'instaure pas de nouvelle réglementation et **les activités humaines non perturbantes** (notamment la pêche et la chasse) continuent à **s'exercer librement**.

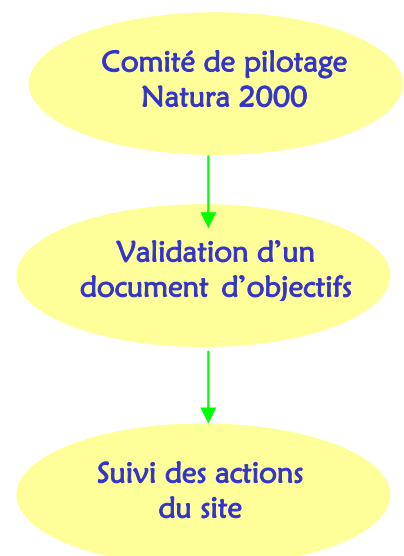
Natura 2000 privilégie l'option d'une gestion durable assurée par **voie contractuelle**.

Le document d'objectifs, c'est

- une **analyse** des enjeux biologiques et socio-économiques du site,
- des **objectifs** de conservation déclinés en actions de gestion,
- le document de référence du site en matière de prise en compte du patrimoine naturel.

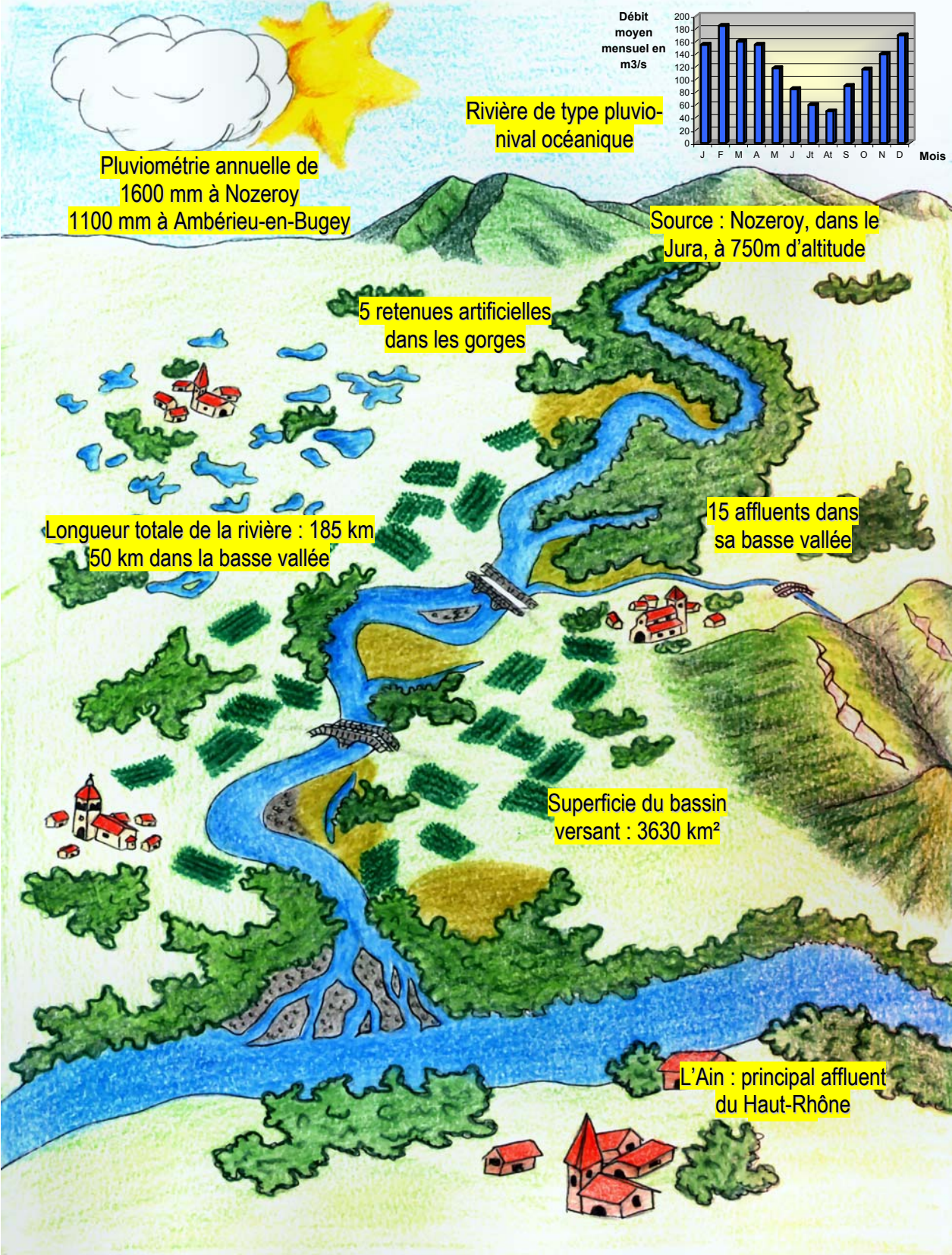
Le document d'objectifs est

- arrêté par le **préfet**,
- mis à disposition du **public** dans les mairies concernées,
- évalué tous les **6 ans**,
- suivi et mis en œuvre par un **comité de pilotage Natura 2000**.



PREMIERE PARTIE : SYNTHESE DE L'ETAT DES LIEUX

I- LE CONTEXTE DE LA RIVIERE D'AIN



I-1. Une rivière dynamique, domptée mais pas soumise

L'Ain se caractérise par des débits naturels très variables, un étiage sévère estival et de fortes crues en hiver. C'est un cours d'eau au régime impétueux et fluctuant qui transporte une charge caillouteuse importante.

Débit réservé	Module	Débit moyen mensuel le plus élevé	Débit moyen mensuel le plus faible	Débit de crue décennale	Débit de crue centennale
12,3 m ³ /s	122 m ³ /s	180 m ³ /s	50 m ³ /s	1750 m ³ /s	2750 m ³ /s

Les débits sont maintenus à 28m³/s en période de reproduction de la Truite et de l'Ombre (décembre à fin mai).

- La dernière grosse crue a eu lieu en automne 2002 avec environ 1500 m³/s.
- Le record du niveau des basses eaux a été établi à 6 m³/s durant l'été 2003 grâce à un soutien d'étiage réalisé à partir des barrages.
- Entre 1980 et 2000 la rivière a érodé 120 ha, soit 6 ha/an, pour moitié entre Priay et l'aval de Martinaz (Mollon) et de Charnoz à la confluence avec le Rhône.
- Les méandres peuvent se déplacer jusqu'à 10 mètres par année.

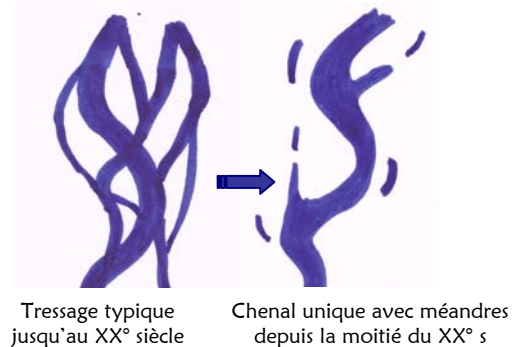
La gestion du barrage de Vouglans influe fortement sur le fonctionnement de la basse rivière :

- atténuation des crues les plus fréquentes (jusqu'à la quinquennale) / soutien d'étiage,
- variations brusques des niveaux par éclusées (piégeage des poissons, exondation des frayères...),
- piégeage des galets (300 000 m³ de sédiments sortent chaque année de la rivière sans renouvellement).

Le déficit sédimentaire de la rivière est très important et sa propagation se fait en moyenne à une vitesse de 500 m par an vers l'aval, le front de progression se situant à ce jour entre Priay et Gévrieux. Ce déficit se caractérise par un enfoncement du lit et de la nappe d'accompagnement induisant des conditions plus sèches en lit majeur et une modification durable des écosystèmes.

I-2. Une rivière en évolution

L'histoire géomorphologique de la rivière et de sa divagation nous apprend qu'au début du XX^{ème} siècle elle adoptait un style en tresses puis à partir de la moitié du XX^{ème} siècle, suite à la construction des barrages et des ponts, la rivière s'est engagée dans un lit unique avec ici et là du méandrage.



Cette évolution se ressent dans toutes les composantes du milieu :

	Avant 1950	2000
Surface du lit mineur et des bancs de galets	7 km ²	4,4 km ²
Largeur du lit mineur et des bancs de galets	150-160 m	100 m
Nombre d'îles boisées	22	4
Longueur du chenal	42 km	40,2 km
% de transect à chenal unique	74,6 %	78,8 %

Un des phénomènes de l'évolution de la rivière le plus visible est l'incision du lit, phénomène qui s'est profondément amplifié durant la période contemporaine à cause des activités humaines. On note ainsi un enfoncement du lit de :

- 10 m en 10 000 ans,
- 2 à 3 m sur certains secteurs en un siècle (Port Galland, Priay, Blyes),

D'autres secteurs se sont par contre exhaussés (Chazey, Mollon, la Confluence).

En terme de gestion des milieux, il est délicat aujourd'hui de proposer de modifier les débits de crue, et notamment d'augmenter la fréquence des crues morphogènes, car cela contribuera à accélérer le phénomène de vidange et à altérer les écosystèmes aquatiques et riverains. Avant de préconiser de recréer des pulsations hydrologiques plus proches de celles qui prévalaient avant les aménagements, qui seraient tout à fait bénéfiques dans un système fluvial où l'alimentation en sédiment est pérenne, il est nécessaire de recréer un flux de sédiments pour sauvegarder les écosystèmes qui font la réputation de la rivière aujourd'hui. Pour les espèces, la gestion des débits présente encore des inconnues. Il est toutefois avéré que les marnages peuvent être fatals lors de la période de reproduction de certaines espèces comme l'apron, la lotte ou le petit gravelot.

II- PRESENTATION DES MILIEUX

II-1. Des milieux diversifiés

Les milieux alluviaux de la basse rivière d'Ain peuvent se répartir en cinq grandes unités de milieux.

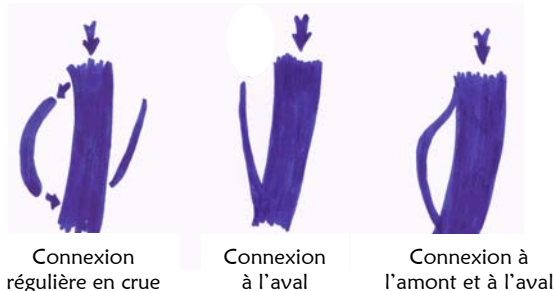
II-1.1 Le cours actif de la rivière et ses bancs de graviers



Un débit rapide, une eau relativement fraîche et bien oxygénée, une alternance de radiers, mouilles et hauts-fonds, la connexion avec des lônes et des affluents favorables au frai sont autant d'atouts permettant le développement de nombreux poissons. Classée en première catégorie dans sa basse vallée, la rivière accueille l'Ombre commun et la Truite fario tandis que Chabot et Blageon, de plus faible intérêt halieutique, ont une grande valeur patrimoniale à l'échelle européenne. Les affluents au fond de galets peuvent servir de frayères, notamment à l'Ombre. Les bancs de graviers sont des zones potentiellement intéressantes pour la nidification de plusieurs oiseaux comme le Petit gravelot ; tandis que le Martin-pêcheur profite des berges érodées pour y creuser les trous dans lesquels il nichera. Enfin, Loutre et Castor trouvent là les conditions aquatiques idéales à leur développement.

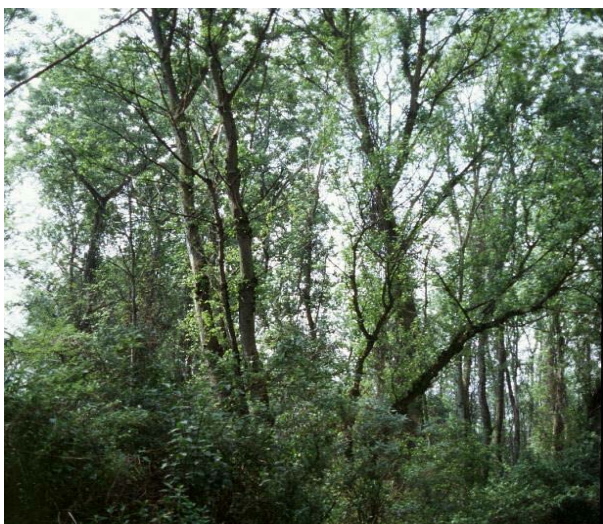
II-1.2. Les zones humides

Situées en périphérie de la rivière, dans son lit majeur, les zones humides correspondent souvent à d'anciens bras du cours d'eau. Ce sont les bras déconnectés ou lônes, les mortes et les marais. Ces milieux humides sont alimentés soit directement par le cours d'eau soit par la nappe phréatique (soit par les deux), suivant leur degré de liaison avec le cours actif de la rivière.



Zones de nourrissage pour le Brochet, les lônes accueillent aussi la Lamproie de Planer dans les zones sableuses avec un faible courant. Enfin, permettant à la rivière de s'étaler et freinant son cours par la végétation, les zones humides participent à l'écrêtement des crues de l'Ain et au rechargement de sa nappe. On compte aujourd'hui une vingtaine de grandes lônes en eau permanente.

II-1.3. Les forêts alluviales



C'est aujourd'hui le milieu le plus représenté sur la basse vallée : il présente des formes pionnières et tous les faciès de l'aulnaie à la forêt associant frênes, chênes et érables. C'est une forêt relativement jeune, car régulièrement détruite par les crues et exploitée jusqu'après-guerre pour le bois de feu. Très diversifiée, elle présente un ensemble quasi-continu de près de 40 % de la surface. Les rapaces comme le Milan noir profitent des hauts arbres pour nicher tandis que les pics préfèrent occuper la cavité d'un arbre mort. Le boisement du lit majeur est l'une des manifestations les plus remarquables du changement de la dynamique alluviale associé aux modifications des pratiques agricoles. L'incision du lit et l'enfoncement de la nappe accentuent ce phénomène en fixant les boisements et les laissant évoluer vers des stades plus mûrs. Les forêts jouent un rôle

important dans l'écrêtement des crues. En effet, la "rugosité" de la végétation ligneuse freine le courant ; le sol est aussi protégé de l'érosion par les racines. D'autre part, les racines des arbres de la ripisylve assimilent les matières nutritives de la nappe qui se trouve en partie épurée.

II-1.4. Les pelouses sèches et les zones embroussaillées

En 2003, les pelouses sèches occupent 7,5 % de la surface du secteur et les broussailles 6 %. On retrouve deux formes de pelouses sèches sur la vallée : les pelouses très sèches dites « écorchées » et des pelouses plus riches en graminées. Autrefois, les zones sèches des Brotteaux étaient maintenues ouvertes par le pâturage. Progressivement, le pâturage a été quasiment abandonné et aujourd'hui les pelouses, déjà en partie embroussaillées, tendent encore plus à le devenir.

Ces pelouses sont riches en orchidées (une quinzaine d'espèces) et abritent aussi une dizaine de plantes protégées spécialisées dans ces milieux très arides : la Renoncule à feuilles de graminée ou la précoce Pulsatille rouge en sont deux représentantes. Elles



sont aussi propices à la nidification de l'Alouette lulu ou de l'Engoulevent d'Europe. Plus pauvres d'un point de vue floristique, les broussailles n'en demeurent pas moins très intéressantes en tant que cache et lieu de nourrissage pour les oiseaux et le gros gibier. Du point de vue paysager, les pelouses sèches des Brotteaux sont des trouées qui ouvrent la vue au promeneur et l'entraînent dans une ambiance parfois proche de la savane africaine ; elles apportent des zones plus lumineuses au sein de la forêt alluviale dense et parfois quelque peu obscure.

II-1.5. Les milieux fortement humanisés

Les milieux les plus fortement humanisés du secteur sont les gravières, les cultures, et de rares habitations ou bâtiments d'entreprises. Deux gravières sont encore en activité, mais les anciennes gravières, descendues jusqu'au niveau de la nappe, ont généré d'assez vastes plans d'eau calmes et souvent profonds qui complètent l'éventail des milieux aquatiques dans la zone étudiée. Certains offrent à diverses espèces d'oiseaux des sites de repos, de gagnage et de nidification par des ceintures de végétation aquatique.

Du fait des inondations de l'Ain qui déposaient des limons augmentant la fertilité des sols caillouteux, la basse



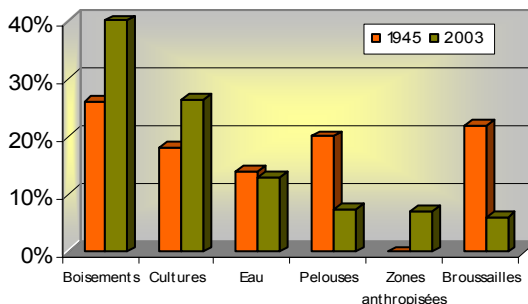
vallée semble toujours avoir été cultivée. Les zones labourées alternaient avec des prairies fauchées ou pâturées, le tout entrecoupé de haies ou de boqueteaux. Ce bocage ouvert a désormais disparu presque partout. La plupart des pelouses ont été labourées et plantées en maïs, profitant de la possibilité d'irrigation



fournie par la rivière et sa nappe d'accompagnement.

II-2. Des milieux en évolution rapide

Dans le lit majeur de la rivière, les milieux naturels évoluent très vite : crues, agriculture, pratiques humaines ou évolution naturelle viennent bouleverser régulièrement le milieu. C'est ainsi qu'en moins de cinquante ans, les abords de l'Ain sont passés d'une mosaïque associant à parts quasiment égales forêts alluviales, pelouses et broussailles à un milieu bien plus homogène et fermé constitué essentiellement de forêts



et de cultures de maïs, et ce au détriment essentiellement des pelouses sèches. Remarquons que les broussailles, qui diminuent fortement en surface, ne le font pas au profit d'une réouverture en pelouses, mais bien en évoluant vers un stade forestier plus avancé.

III- BILAN DES CONNAISSANCES BIOLOGIQUES

Légende du bilan des connaissances :

- 0 ➤ prospection nulle ou quasi inexistante
- 1 ➤ prospection insuffisante
- 2 ➤ prospection assez bonne
- 3 ➤ bonne prospection

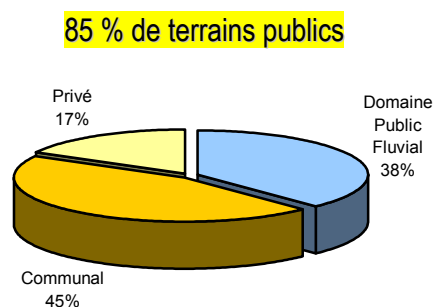
	Nombre d'espèces recensées	Bilan
<i>Oiseaux</i>	223 dont 108 nicheuses certaines	3
<i>Poissons</i>	33	2
<i>Amphibiens</i>	5	2
<i>Reptiles</i>	8	1
<i>Mammifères</i>	28 dont 12 chauves-souris	2
<i>Mollusques</i>	97	2
<i>Libellules</i>	53	3
<i>Papillons de jour</i>	39	1
<i>Crustacés</i>	2	1
<i>Sauterelles / criquets</i>	–	0
<i>Coléoptères</i>	–	0
<i>Végétaux vasculaires</i>	430	3
<i>Mousses / lichens</i>	–	0
<i>Habitats</i>	42	3

Flore et milieux naturels sont globalement bien connus. Pour les oiseaux et les libellules, les observations régulières et un important travail de synthèse permettent d'avoir un bon aperçu. Pour les poissons, amphibiens, mammifères et mollusques, les connaissances seraient encore à approfondir. Mousses, lichens, coléoptères, criquets, sauterelles, papillons et reptiles sont à étudier en profondeur pour obtenir des informations plus précises permettant d'établir un bilan complet des données biologiques de la rivière.

IV-1. Le statut foncier

Le statut foncier se répartit entre :

- le Domaine Public Fluvial,
- la propriété communale ou intercommunale,
- la propriété privée.



IV-2. Les usages

IV-2.1. Une agriculture dominante



L'agriculture intensive est de type maïsiculture nécessitant une importante irrigation. 2/3 de la SAU du territoire du SAGE est cultivée en maïs et les prélèvements agricoles, évalués à 27 millions m³/an, représentent environ les deux tiers des prélèvements totaux en nappe (20% pour l'approvisionnement en eau potable et 13% pour l'industrie). Il est à noter que l'évolution des superficies agricoles sur la plaine de l'Ain est marquée à la baisse (de l'ordre de 500 à 1000 ha de surface en moins par an) et que les prélèvements en nappe pour l'irrigation le sont aussi dans la partie sud, car de nouveaux réseaux d'irrigation s'alimentent depuis le Rhône.

IV-2.2. Les activités touristiques

La randonnée (25 000 randonneurs pédestres, équestres ou à VTT), le canoë-kayak (2 000 descentes annuelles pour 5 000 personnes environ) et la baignade (50 000 baigneurs estimés par an) sont les activités de loisirs les plus prisées, tant par les locaux que par les visiteurs. 4 loueurs de canoë-kayak proposent 185 bateaux de juin à août, sur des parcours assez faciles pour les débutants et présentant peu de difficultés. Accédant à l'eau aux endroits les plus faciles comme les ponts, les baigneurs sont les plus nombreux usagers de la rivière, essentiellement entre juin et août ; il s'agit pour la plupart de visiteurs régionaux. Quant à la randonnée, associant cavaliers, cyclistes et marcheurs, elle draine des adeptes sur les quelques sentiers existants en bord de rivière. Notons aussi la présence de campings dans le lit majeur : à Priay et Villieu-Loyes-Mollon.



IV-2.3. La pêche



Entre 5 000 et 8 000 pêcheurs fréquentent la rivière d'Ain chaque année, répartis sur 20 000 à 30 000 sorties avec une plus forte présence en début et fin de saison. Sur ce cours d'eau domanial, le droit de pêche appartient à l'Etat qui le loue aux 4 associations de pêche (Pont-d'Ain, Neuville-sur-Ain, Jujurieux et l'Union des pêcheurs de la rivière d'Ain). La rivière présente une grande richesse halieutique qui a toujours attiré les pêcheurs, surtout quand elle était classée « rivière à ombre ». Classée en première catégorie de la confluence avec le Rhône jusqu'au niveau de Varambon, elle passe en deuxième catégorie à l'amont. La rivière est appréciée pour la truite (56 % des permis de pêche se vendent pour la truite), l'ombre et le vairon. Tous les types de pêche sont pratiqués : à la mouche, à la canne, au coup...

IV-2.4. La chasse

21 communes sont concernées par le périmètre d'étude ; elles regroupent 25 sociétés de chasse communales dont 1 ACCA et une vingtaine de sociétés de chasse privées, représentant plus de 600 adhérents. Dans cette plaine fortement cultivée et utilisée pour les activités humaines comme l'industrie ou le transport, la rivière d'Ain représente une véritable artère naturelle fort prisée des chasseurs car abritant les dernières populations de gibier. Les espèces le plus couramment chassées sont : le lièvre, la bécasse des bois, les perdrix rouges et grises, le faisan, le chevreuil, le sanglier, la destruction des nuisibles.....

IV-2.5. L'hydroélectricité



Dans sa partie amont, la rivière passe dans 5 retenues artificielles permettant la production d'électricité : Vouglans, Saut-Mortier, Coiselet, Bolozon et Allement. La chaîne d'ouvrage est essentiellement utilisée en ajustement de la production. Trois micro-centrales privées à Neuville-sur-Ain et Pont-d'Ain ont une puissance installée de 6 MW. Le barrage de Vouglans est le troisième réservoir artificiel français ; il conditionne tout le fonctionnement hydrologique de la rivière. Un cahier des charges a été mis en place pour gérer les débits de sortie de la chaîne de barrage afin de conserver à la rivière un débit minimum suffisant pour la survie notamment des poissons. Le débit réservé, c'est-à-dire le débit minimum devant être rendu à la rivière en sortie du barrage d'Allement est de 12,3 m³/s. Il correspond au 1/10^{ème} du module mesuré au pont de Chazey.

IV-2.6. L'extraction de granulats

Les 2 gravières en activité situées sur notre secteur d'étude sont celle de Priay et celle de Loyettes qui arrive en fin d'exploitation en 2004. A elles deux, elles exploitent 250 000 tonnes de graviers par an. D'un point de vue environnemental, détérioration du paysage, destruction de milieux naturels, déséquilibre dans les niveaux de la nappe, atteinte à l'espace de liberté de la rivière par construction de digues de protection et perturbation de la dynamique par piégeage des matériaux sont les principales atteintes de ce type d'exploitation, à mettre en balance avec le réaménagement du lieu d'exploitation pouvant intégrer des aspects environnementaux.



IV-3. Les statuts réglementaires du site

D'un point de vue environnemental, le site a fait l'objet de plusieurs procédures réglementaires :

- un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux a été approuvé le 17 mars 2003,
- la confluence de l'Ain avec le Rhône est un site classé au titre de la loi de 1930,
- un arrêté préfectoral de protection de biotope a été mis en place dans les Brotteaux d'Ambronay pour préserver la nidification des hérons arboricoles.

Les pressions humaines et les activités sur le site sont fortes. La fréquentation, surtout estivale, l'agriculture, l'extraction de granulats et l'hydroélectricité sont parmi les facteurs les plus marquants sur la rivière.

DEUXIEME PARTIE : EVALUATION DES ENJEUX BIOLOGIQUES ET SOCIO-ECONOMIQUES

I- DES ATOUTS BIOLOGIQUES MAJEURS

I-1. Des milieux naturels remarquables

Sept milieux naturels des bords de l'Ain sont reconnus d'intérêt prioritaire à l'échelle de l'Europe et huit d'intérêt communautaire. Ils représentent 44,5 % en surface de la zone d'étude.



I-2. Des espèces aux exigences bien précises

Le bilan en terme d'espèces jugées remarquables est extrêmement positif. 38 plantes remarquables, dont 1 d'intérêt européen, se développent aux abords de la rivière. Pour la faune 44 espèces remarquables se reproduisent ou hivernent régulièrement sur le site (les oiseaux migrateurs ne sont pas pris en compte) dont 21 qui présentent un très fort intérêt au niveau de l'Europe. Les voici présentées, regroupées par exigences écologiques et besoins de gestion identiques.

I-2.1. Des besoins en pelouses sèches ouvertes

	FAUNE	FLORE
Espèces d'intérêt européen	2	–
Autres remarquables	3	12

**Atout majeur : 21% des espèces remarquables
Et 9% des espèces d'intérêt européen**

Les pelouses sèches alluviales de la plaine de l'Ain, en plus d'une grande richesse botanique, recèlent une avifaune hautement originale.

Par exemple, le Courlis cendré ou l'Alouette lulu ont besoin de grandes zones dégagées leur offrant une bonne visibilité. Le flamboyant Guêpier niche dans des trous friables. Sur l'Ain, il trouve dans les anciens terriers de lapins des Brotteaux de Chazey sa seule station de la basse vallée de l'Ain. Le Grand nègre des bois est un papillon des zones ouvertes. Sur la rivière, il affectionne les zones de pelouses car ses chenilles peuvent se développer sur les graminées comme le Brome érigé ou le Brachypode en épi.



L'Oedicnème criard affectionne les zones très rases avec des galets pour y déposer ses œufs.



Les espèces végétales des pelouses ont bien souvent développé des moyens pour résister à la sécheresse et se protéger de la chaleur intense au ras des galets blancs. Notons le Micrope dressé dont les feuilles duveteuses limitent l'évaporation, l'élégant Orchis parfumé, l'oriental Stipe penné ou le fragile Liseron des Monts Cantabriques. Ce sont des espèces qui ne supportent pas la concurrence par les graminées ou les broussailles ; il y a donc nécessité d'intervenir pour maintenir le milieu ouvert et éviter l'embroussaillage.

I-2.2. Des besoins en pelouses sèches semi-ouvertes avec présence d'arbustes

	FAUNE	FLORE
Espèces d'intérêt européen	5	–
Autres remarquables	2	2

**Atout majeur : 8,5% des espèces remarquables
Et 22,7% des espèces d'intérêt européen**



Les pelouses avoisinant avec des milieux arborés ou arbustifs ou présentant en quantité maîtrisée des arbustes ou quelques haies sont les milieux de prédilection de l'Engoulevent d'Europe, trouvant là les nombreux insectes dont il se nourrit et des zones embroussaillées pour installer et camoufler sa nichée à même le sol. Le Bruant ortolan, la Pie-grièche écorcheur, et la Pie-grièche à tête rousse affectionnent aussi les pelouses parsemées de buissons,



trouvant là une cache et une réserve de nourriture importante. Parmi les plantes, on observe une succession de tolérance à l'embroussaillage : l'Ail joli et la Pulsatille rouge paraissent résister et même rechercher les zones de lisière.

I-2.3. Des besoins en berges érodées

	FAUNE	FLORE
Espèces d'intérêt européen	1	–
Autres remarquables	2	–

Atout moyen : 3,6% des espèces remarquables
Et 4,5% des espèces d'intérêt européen



Berge nue

Les petites falaises créées par la divagation de la rivière qui « grignote » régulièrement ses berges sont bénéfiques et même indispensables à certains oiseaux nichant dans des trous qu'ils creusent dans ces falaises friables : l'Hirondelle de rivage et le Martin-pêcheur en sont deux remarquables représentants.



Hirondelle de rivage

I-2.4. Des besoins en forêts et en vieux arbres

	FAUNE	FLORE
Espèces d'intérêt européen	3	–
Autres remarquables	5	1

Atout majeur : 13,5% des espèces remarquables
Et 13,6% des espèces d'intérêt européen



La Bondrée apivore se nourrit de guêpes, abeilles et de leur couvain.

Les peuplements forestiers sont jeunes (moins d'une cinquantaine d'années), certains arbres pouvant localement atteindre 150 ans. Des rapaces, comme le Milan noir ou la Bondrée apivore apprécient de nicher dans les arbres dominants, tandis que le Pic noir recherche les vieux arbres creux pour y déposer ses œufs.

Inscrit sur une liste européenne, le Lucane cerf-volant est encore assez commun en France. Par contre sa présence nous indique qu'il existe du bois pourrissant sur le secteur également favorable à toute une cohorte d'insectes xylophages (mangeurs de bois). Les besoins sont élevés en vieux et gros sujets pour ces espèces.



Arbre mort à cavités

I-2.5. Des besoins en bancs de galets nus

	FAUNE	FLORE
Espèces d'intérêt européen	–	–
Autres remarquables	1	1

Atout moyen : 2,5% des espèces remarquables



Petit gravelot

Les bancs de galets furent autrefois bien peuplés en oiseaux nicheurs (Oedicnèmes criards et nombreux Petits Gravelots). Aujourd'hui, 2 à 3 couples de ce dernier tentent encore de se reproduire et de nicher, à même le sol, sur les galets. La Polygale grêle est une plante présente en France seulement dans une trentaine de localités. Recherchant les sites humides en hiver et très secs en été, elle trouve sur les dépôts de limons en bord de rivière quelques-unes de ses précieuses stations.

I-2.6. Des besoins en jeunes saulaies et peupleraies

	FAUNE	FLORE
Espèces d'intérêt européen	2	–
Autres remarquables	–	–

Atout moyen : 2,5% des espèces remarquables
Et 9% des espèces d'intérêt européen

La capacité de l'Ain à divaguer et remanier régulièrement les milieux entretient une importante proportion de boisements jeunes de saules associés à quelques peupliers en bordure du cours d'eau. Ces vorgines sont le territoire de prédilection d'un rarissime passereau : la Gorgebleue à miroir, dont le mâle aime chanter perché sur les jeunes saules pour marquer son territoire. Le Castor, lui, y trouve sa principale source de nourriture : les bourgeons, branches, écorces et feuilles de bois tendre, n'hésitant pas à s'attaquer à de gros spécimens en période hivernale.



Gorgebleue à miroir

I-2.7. Des besoins en eau courante et de bonne qualité dans le lit mineur

	FAUNE	FLORE
Espèces d'intérêt européen	4	–
Autres remarquables	2	–

Atout élevé : 7% des espèces remarquables
Et 18% des espèces d'intérêt européen



Loutre

L'Ombre recherche une eau fraîche et bien oxygénée, ainsi que des zones de galets pour frayer. L'Apron, espèce emblématique du bassin du Rhône et citée périodiquement sur la rivière, recherche une bonne qualité d'eau, des connexions avec d'autres cours d'eau et une alternance de radiers, bas-fonds et zones de galets avec peu de courant. La Lote, autrefois bien présente, est en voie de disparition. Le marnage et la baisse générale des débits induits par les barrages seraient parmi les causes invoquées de disparition de l'Apron et de la Lote. Sentinelle des eaux pures, la Loutre occupe une place de choix dans l'écosystème de la rivière : recherchant une nourriture diversifiée, des caches sur les berges et une eau de bonne qualité, sa présence est gage d'une rivière globalement en bonne santé.

I-2.8. Des besoins de lônes phréatiques peu chargées en nutriments

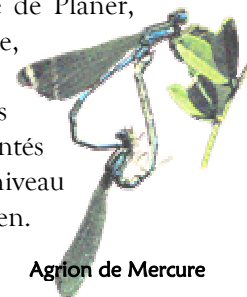
	FAUNE	FLORE
Espèces d'intérêt européen	2	1
Autres remarquables	–	9

Atout majeur : 14,5% des espèces remarquables
Et 13,6% des espèces d'intérêt européen



Flûteau nageant

Peu tolérant à la compétition, le Flûteau nageant a besoin d'eaux limpides pauvres en nutriments pour pouvoir prospérer. Des perturbations physiques régulières du milieu (décapage du fond, arrachage des sédiments...) peuvent lui être favorables en éliminant la concurrence. A ses côtés, characées et potamots colorés composent la richesse végétale de ces zones humides d'intérêt européen. La Lamproie de Planer, elle, affectionne les zones sableuses en entrée ou sortie de lône, avec du courant, pour y déposer ses oeufs. Les lônes présentant des zones courantes sont fréquentées par les plus belles populations de l'Agrion de Mercure : les 3/4 des populations du département sont représentés dans la basse vallée de l'Ain. Des milieux ouverts et ensoleillés, une bonne qualité et un niveau corrects des nappes phréatiques sont les besoins de cette libellule reconnue au niveau européen.



Agrion de Mercure

I-2.9. Des besoins en marais et roselières

	FAUNE	FLORE
Espèces d'intérêt européen	3	–
Autres remarquables	7	13

Atout majeur : 13,6% des espèces remarquables
Et 13,6% des espèces d'intérêt européen

Les queues de lînes en cours de comblement accueillent des prairies humides riches en laïches, marisques et roseaux qui sont une grande richesse pour la vallée de l'Ain. Vivant sur des feuilles ou des tiges de plantes de marais, *Vertigo moulinsiana* regagne le sol pour y passer l'hiver. Ce mollusque apprécie une humidité importante et une végétation haute sur des sols saturés en eau voire inondés. Pollution des eaux, boisement et drainage des zones humides menacent sa survie. Certaines plantes, comme l'Ecuelle d'eau, la Renoncule grande douve ou le Rubanier émergé ne peuvent se développer que dans ces milieux gorgés d'eau en permanence. Elles ont besoin de lumière, d'eau, et craignent l'envahissement par les boisements.



I-2.10. Des besoins de tranquillité

50 000 baigneurs, 25 000 randonneurs, 20 000 à 30 000 sorties de pêcheurs, 5 000 kayakistes, les chasseurs, les adeptes du quad et du véhicule tout-terrain...la liste des fréquentations est longue ! Certaines espèces animales sont extrêmement sensibles et les dérangements répétés dus à une surfréquentation leur sont très souvent néfastes. Les Petits gravelots ne se reproduisent plus notamment à cause des dérangements printaniers. La fréquentation des véhicules sur les pelouses détruit une partie de ces milieux.

II- ETAT DE CONSERVATION DES MILIEUX NATURELS

La Directive Habitats donne une définition de l'état de conservation d'un habitat naturel : « l'effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces typiques qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques sur le territoire ». L'état de conservation des milieux a été appréhendé d'après leur état de dégradation.

II-1. Etat de conservation du cours actif de la rivière

D'une façon générale, l'Ain présente d'importants problèmes de dysfonctionnement induits par l'activité hydroélectrique, les pompages dans la nappe et la réduction de son espace de liberté. Les facteurs de dégradation les plus déterminants sont de deux types : la stabilité latérale et l'incision du lit. L'incision du lit est un phénomène naturel mais qui s'est profondément amplifié durant la période contemporaine à cause de la stabilisation par la végétalisation et l'enrochement des berges, et par la réduction du transport solide (rétention des barrages et déprise agricole). Empruntant un chenal unique, la rivière délaisse son lit majeur : les lînes se comblent et se boisent, la forêt de bois durs prend le pas sur la forêt de bois tendre, la surface en bancs de galets diminue.

Allant souvent de pair, ces facteurs affectent très négativement la rivière, mais différemment selon les secteurs. Ainsi, la partie de rivière du sortir du barrage d'Allement jusqu'au Pont de Priay est celle qui subit le plus fortement l'influence négative de la rétention des galets par les ouvrages hydroélectriques. Cette influence négative progresse actuellement de 500 m par an vers l'aval. D'autre part, les secteurs où le lit a été incisé ou rectifié influent négativement sur la rivière en réduisant son espace de liberté.

On estime donc que les secteurs en mauvais état de conservation sont :

- la rivière de Poncin au pont de Priay,
- les secteurs subissant une contrainte physique de restriction du chenal : au droit de la carrière de St-Maurice-de-Gds, au droit de la protection de berge de Taffanelles, dans la traversée du secteur du pont de Chazey.

II-2. Etat de conservation des lînes et des zones humides

Les facteurs les plus compromettants pour un bon état de conservation des zones humides annexes sont :

- l'enfoncement du lit de la rivière qui limite son action régénératrice sur ces zones humides,
- la dynamique naturelle de la végétation conduisant à leur comblement puis leur boisement,
- les perturbations humaines influant sur la qualité et la quantité d'eau de ces milieux.

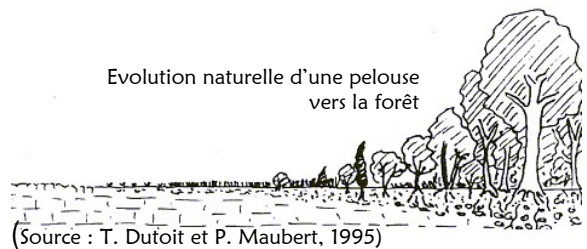
En effet, les lînes et les autres zones humides du site sont totalement dépendantes de la rivière et de sa nappe phréatique. Alimentation en eau, décapage ou à l'inverse dépôt des sédiments, transport des espèces sont induits majoritairement par la rivière et ses crues. Ainsi, les lînes situées en zone d'incision de la rivière, ou coupées de sa dynamique par la construction d'une digue ou d'un enrochement sont en dysfonctionnement car déconnectées de leur principale source de régénération. D'autre part, les rejets polluants, en altérant la composition chimique de l'eau, conduisent à l'enrichissement du milieu en éléments nutritifs et accélèrent la dynamique naturelle de comblement. Enfin, de surface généralement très réduite, les prairies humides et les roselières sont fortement menacées par la moindre perturbation.

II-3. Etat de conservation des pelouses sèches

Les facteurs les plus compromettants pour un bon état de conservation des pelouses sèches sont :

- la dynamique naturelle de la végétation conduisant à leur embroussaillage puis leur boisement,
- les perturbations humaines (mise en culture, terrain de cross...) les détruisant.

Sans intervention humaine (fauche ou pâturage), les pelouses évoluent vers un stade de broussailles puis de forêts. La diminution de la dynamique de la rivière qui ne rajeunit plus les milieux est aussi en cause. L'abandon des pratiques agricoles sur la rivière d'Ain conduit à la fermeture des pelouses et à leur disparition. Les $\frac{3}{4}$ d'entre elles sont embroussaillées. On estime qu'une pelouse embroussaillée à plus de 75% est en mauvais état de conservation car son évolution est difficilement réversible. En dessous de ce taux d'embroussaillage, les espèces remarquables peuvent encore trouver des conditions favorables de développement et l'intervention humaine (broyage mécanique, fauche, pâturage), peut encore permettre un retour à un stade de pelouse ouverte.



II-4. Etat de conservation des forêts alluviales

Les facteurs les plus compromettants pour un bon état de conservation des forêts alluviales sont :

- la stabilisation et l'incision du lit ne permettant plus le renouvellement des milieux dits « nomades »,
- la baisse du niveau de la nappe qui favorise l'évolution vers des forêts plus sèches,
- les espèces exotiques invasives venant concurrencer les espèces locales.

➤ Les forêts nomades sont créées et entretenues par la rivière. Dans les secteurs incisés ou peu érodés, ces forêts sont vouées à disparaître ; elles présentent donc un mauvais état de conservation. Dans les secteurs où la dynamique fluviale est encore active, l'équilibre et le fonctionnement des groupements forestiers pionniers sont encore préservés.

➤ La baisse des niveaux des nappes a tendance à faire évoluer des habitats de forêt alluviale (reconnus d'intérêt européen) vers des forêts « déconnectées », non alluviales et donc non reconnues au niveau européen.

➤ L'apparition et le développement d'espèces végétales exotiques envahissantes comme le robinier faux-acacia, la vigne vierge, l'érable negundo, ou la renouée du Japon dénote localement un état de dégradation du milieu.

III-1. Les impacts de la pêche

La dynamique des AAPPMA locales favorables à une rivière de bonne qualité est à l'origine d'une réglementation de la rivière contraignante et d'une gestion adaptée à leurs pratiques des débits (convention frayères et cellule d'alerte). La fréquentation des berges et surtout des bancs de graviers au printemps s'avère très perturbante pour la nidification de certains oiseaux.

III-2. Les impacts de la chasse

La pression de chasse sur la rivière est faible. Sur les brotteaux, elle est importante mais maîtrisée par des plans de chasse. Les sociétés de chasse sont parfois et bien souvent les seules à entretenir quelque peu les milieux naturels, surtout les pelouses sèches. Elles réalisent des actions favorables au maintien du lapin de garenne qui participe à l'entretien des milieux ouverts. Equipées pour certaines d'un broyeur, elles entretiennent chaque année des hectares de pelouses sèches, créant des layons ouverts dans des zones de broussailles pour maintenir une quantité d'herbe intéressante pour le gibier. Ces pratiques à but cynégétique s'avèrent bien souvent bénéfiques à l'ensemble du milieu et des espèces qui y vivent. En opposition, souhaitant apporter plus de ressources alimentaires au gibier, certaines sociétés de chasse labourent encore des prairies sèches pour y planter des cultures. Ces pratiques détruisent le milieu et les espèces qui le composent.

III-3. Les impacts des autres activités touristiques

La baignade et le canoë-kayak sont les activités touristiques attirant le plus de monde. La présence de baigneurs à partir des principaux accès (les ponts) et à la confluence avec le Rhône en particulier provoque un dérangement généralisé des espèces. La présence des véhicules qui l'accompagne est dans certains cas destructrice de milieux sensibles (notamment les pelouses sèches).

III-4. Les impacts des autres activités humaines

Agriculture, hydroélectricité, extraction de granulats sont des activités à grande valeur économique mais fort consommatrices d'espace et peuvent induire des impacts négatifs non négligeables sur les milieux naturels. Les rejets domestiques et industriels favorisent l'eutrophisation des rivières et des lônes.

Pour l'agriculture, les pompes importants dans les nappes, voire localement directement dans les lônes et l'utilisation des produits phytosanitaires sont néfastes au bon fonctionnement de la rivière et de ses milieux alluviaux.

La production hydroélectrique influe elle sur le transit de matériaux et la modification des débits naturels :

- diminution des crues morphogènes,
- soutien d'étiage,
- variations brusques des niveaux par éclusées (piégeage des poissons, exondation des frayères...).

Notons aussi les infrastructures de transport qui, au niveau des ponts, provoquent un « étranglement » de la rivière et une réduction de son espace de liberté.

Les impacts des activités humaines sur les milieux naturels de la rivière sont indéniables et mettent parfois en péril la survie d'espèces. Mais ces menaces doivent être pondérées par l'implication forte de l'ensemble des acteurs au niveau du SAGE de la basse vallée, approuvé en mars 2003 et du programme Life Nature qui fixent des objectifs à atteindre, notamment en matière de régulation et encadrement de certaines activités humaines.

IMPACTS DES ACTIVITES HUMAINES ACTUELLES SUR LES ESPECES

ET LES HABITATS REMARQUABLES

par grands types de milieux naturels

	Pratiques	Cours actif et bancs de graviers	Lônes et zones humides	Pelouses sèches	Forêts
Hydroélectricité	Régulation des débits	☹	☹		☹
	Blocage du transport des galets	☹	☹		☹
Industrie et transport	Extraction de graviers	☹	☹	☹	☹
	Protection des berges	☹	☹		
	Réaménagement après exploitation	☺	☺		
	Infrastructures de transport	☹	☹		
Agriculture	Pompages	☹	☹		☹
	Fertilisation et usage de pesticides	☹	☹		
	Travail du sol		☹	☹	☹
	Pâturage		☺	☺	☺
	Fauche/broyage		☺	☺	
Chasse	Culture à gibiers			☹	
	Gestion cynégétique (prélèvements/repeuplements)	☺	☺	☺	☺
	Surveillance et entretien du milieu		☺	☺	
Pêche	Surveillance et entretien du milieu	☺	☺		
	Gestion piscicole (prélèvements/repeuplements)	☹	☹		
	Fréquentation des berges	☹			
Autres activités de loisirs	Randonnée	☺	☺	☺	☺
	Baignade	☹			
	Canoë-Kayak	☺	☺		
	Véhicule motorisé	☹	☹	☹	☹

LEGENDE :

☺ : la pratique est favorable aux milieux et espèces remarquables

☹ : la pratique peut présenter un risque ou être favorable selon les modalités d'application

☹ : la pratique, défavorable, est susceptible de perturber de façon significative

IV-1. La définition de niveaux d'enjeux

L'analyse du bilan des inventaires, de l'état de conservation, des menaces et de la fonctionnalité des milieux naturels a permis de définir 3 niveaux d'enjeux de conservation.

Les niveaux d'atouts et de menaces (dysfonctionnement) peuvent être définis de la manière suivante :

- **Atouts très forts** : présence de plus de 5 espèces et milieux naturels remarquables dont plusieurs d'intérêt européen,
- **Atouts forts** : présence de plusieurs espèces et milieux naturels remarquables, parfois un d'intérêt européen,
- **Atout moyens** : présence au moins d'une espèce et/ou d'un milieu naturel remarquable,
- **Atouts faibles** : aucune espèce ou milieu naturel remarquable n'a été découvert ; un intérêt réside quand même dans la présence de milieux servant de zones tampons.

- **Menaces fortes** : correspond à des atteintes fortes sur les milieux ou les espèces. Par exemple, les phénomènes d'incision et de réduction de la charge solide en amont de Priay correspondent à ce niveau,
- **Menaces moyennes** : ces menaces ne mettent pas en survie à court terme la pérennité des espèces ou habitats mais peuvent à terme faire évoluer ou disparaître ces milieux (exemple de l'embroussaillage),
- **Menaces faibles** : ce niveau comprend aussi bien des menaces aujourd'hui potentielles que celles facilement réversibles.

Niveau des enjeux

	Menaces fortes	Menaces moyennes	Menaces faibles
Atouts très forts	Enjeu MAJEUR	Enjeu MAJEUR	Enjeu MAJEUR
Atouts forts	Enjeu MAJEUR	Enjeu MAJEUR	Enjeu ELEVE
Atouts moyens	Enjeu ELEVE	Enjeu MOYEN	Enjeu MOYEN
Atouts faibles	Enjeu MOYEN	Enjeu MOYEN	Enjeu MOYEN

IV-2. La localisation des enjeux de conservation

Tout d'abord, une approche par type de milieux remarquables (pelouses sèches, rivière, lînes et marais, forêts alluviales) a été entreprise. Chaque zone a ensuite été caractérisée selon le tableau présenté ci-dessus.

Pour les pelouses sèches toutes d'intérêt communautaire, les niveaux d'enjeux sont systématiquement majeurs ou élevés. On trouve le même résultat pour les lînes et les petites zones de marais adjacentes qui abritent systématiquement un habitat ou une espèce remarquables et sont systématiquement menacés par leur disparition à court terme (petite surface, très sensibles aux perturbations humaines...).

Ensuite, une approche territoriale a permis de faire ressortir 8 grandes unités possédant une diversité et une richesse patrimoniale. Ce sont des secteurs sur lesquels il existe une grande mosaïque de milieux, ou alors un intérêt par la taille du milieu (l'aulnaie-frênaie du Seynard est la plus vaste sur la rivière d'Ain).

TROISIEME PARTIE : OBJECTIFS

I- HUIT OBJECTIFS POUR LA RIVIERE D'AIN

Les objectifs proposés reprennent, prolongent et précisent ceux établis par le SAGE. Ils tâcheront d'être précis, explicites, réalistes, peu nombreux et mesurables pour permettre leurs évaluations.

8 grands objectifs sont actuellement proposés et non hiérarchisés, ils concernent :

- 5 objectifs visent une augmentation de la biodiversité sur la rivière,
- 3 objectifs sont d'ordre plus transversal et visent l'animation de la démarche et du territoire ainsi que la poursuite de l'acquisition de connaissances.

I-1. Cinq objectifs pour favoriser la biodiversité

Favoriser la dynamique fluviale en se rapprochant du « fonctionnement naturel » de la rivière tout en préservant les ouvrages d'art et les secteurs à forts enjeux socio-économiques.

Les atouts biologiques liés à la dynamique fluviale sont très importants. De nombreux milieux naturels et espèces sont d'intérêt communautaire et/ou protégés par des textes réglementaires. Cette rivière peut être qualifiée comme majeure au niveau régional et national.

Des changements géomorphologiques et hydrologiques sont constatés sur la rivière, depuis un demi siècle, qui occasionnent des dysfonctionnements sur les milieux (essentiellement aquatiques et forestiers). Ces changements concernent notamment l'enfoncement du lit, l'érosion des berges, la réduction des transports de galets, la réduction de la fréquence, de l'intensité et de la durée des crues, la variation importante des débits (induite par l'hydroélectricité), la modification des boisements, une baisse de la qualité des eaux de surface, une diminution de la régénération des habitats...La rivière de l'Ain subit aussi les influences de diverses activités socioéconomiques.

Cet objectif s'inscrit dans la concertation en cours engagée sur l'ensemble des paramètres agissant sur la dynamique fluviale, dans le cadre du SAGE (optimisation des débits, ...) et du programme LIFE, en intégrant les exigences des espèces et des milieux naturels désignés au titre de la directive Habitats.

Dans ce cadre, des solutions (fréquence et intensité des débits, divagation de la rivière, ...) seront recherchées en accord avec l'ensemble des acteurs.

Restaurer les différents faciès de lônes, en priorité dans les secteurs fortement incisés de la rivière et dont le potentiel biologique est avéré, afin de retrouver un fonctionnement et des caractéristiques plus optimaux.

Entre 1945 et 1980 le style fluvial de la rivière d'Ain s'est modifié pour passer d'un lit en tresses à un chenal unique, avec ici et là, des méandres. Jusque dans les années 1970, la création de bras morts a été importante. On note, depuis les années 1980, une stabilisation du nombre de bras morts. Cette stabilisation couplée à des phénomènes d'atterrissement (jusqu'à l'apparition de boisement) et d'enfoncement du lit ont parfois fait disparaître les milieux et les espèces remarquables associées.

Une priorité pourrait être donnée pour la restauration de ces milieux dans les secteurs de la rivière qui bénéficient le moins de la dynamique fluviale. Différents types de restauration pourront être envisagés comme le curage, l'augmentation de la surface en eau, la reconnection à l'amont et/ou à l'aval, la coupe de ligneux envahissant les rives ... Une attention particulière sera portée à la qualité de l'eau, responsable en partie du phénomène d'eutrophisation perturbant le bon fonctionnement des zones humides.

Améliorer l'état de conservation des habitats de pelouses sèches.

Ces milieux naturels secs, entretenus par l'homme, régressent régulièrement depuis les années 1950. 75% des pelouses sèches ont ainsi disparu, soit environ 15% sur la surface totale de la zone d'étude. Quelques activités humaines en sont responsables mais il faut retenir essentiellement l'absence d'entretien. Ces pelouses, d'intérêt européen, accueillent 1/3 des espèces remarquables présentes dans la zone d'étude.

Il s'agira de trouver les moyens de restauration des pelouses existantes à mettre en œuvre (bûcheronnage, broyage, brûlage dirigé) puis d'entretenir ces milieux par divers moyens (pâturage, fauche, broyage, réintroduction de lapins de garenne), pour les maintenir en bon état de conservation, tout en intégrant les exigences des usagers (chasseurs, randonneurs, ...). Des reconquêtes de pelouses sèches pourraient également être envisagées dans les secteurs envahis par les broussailles. D'autre part sera recherchée une bonne connexion entre les différentes pelouses sèches réparties sur le site afin d'assurer la circulation des espèces.

Maintenir voire améliorer l'état de conservation des habitats forestiers remarquables et caractéristiques de la rivière de l'Ain, en priorité sur les secteurs définis avec des enjeux majeurs et élevés.

Les boisements forestiers caractérisés par des forêts nomades (saulaies drapées en bordure de rivière...) et les aulnaies frênaies présentent de forts enjeux de conservation. Les boisements âgés accueillent la nidification des rapaces remarquables.

La bonne conservation de ces milieux dépend du succès de l'objectif transversal lié à la dynamique fluviale. La non-intervention est un mode de gestion particulièrement adapté au fonctionnement des forêts alluviales ; elle sera recherchée sur les forêts présentant les plus forts enjeux, en accord avec les propriétaires. Les actions à entreprendre pourraient tendre à favoriser l'application de sylvicultures douces modifiant au minimum le fonctionnement naturel des habitats et permettant un vieillissement des arbres plus important. La lutte contre les espèces exotiques invasives et libre vieillissement de certains secteurs sont également des voies à explorer. D'autre part, il reste à maintenir des corridors forestiers afin d'assurer la circulation des espèces.

Retrouver des eaux souterraines de bonne qualité et en quantité suffisante pour assurer un fonctionnement optimum des milieux alluviaux.

Les nappes phréatiques jouent un rôle primordial pour la survie de nombreuses espèces, le développement des milieux naturels et l'alimentation en eau potable de la population. Actuellement, les pompages importants et l'incision de la rivière (drainage de la nappe) tendent à faire baisser le niveau des nappes phréatiques, ce qui induit une déconnection de la nappe et des milieux naturels qui en dépendent. Par ailleurs, l'utilisation de produits phytosanitaires et des rejets domestiques et industriels polluants nuisent à la qualité de l'eau souterraine.

Cet objectif doit permettre de poursuivre ou d'engager les échanges avec les usagers pour rechercher un compromis entre les enjeux économiques et les enjeux biologiques.

Il s'agira de poursuivre la réflexion pour mettre en place une utilisation rationnelle des ressources en eau souterraine permettant le maintien d'un niveau phréatique suffisant pour les espèces, et d'adapter et/ou modifier les pratiques actuelles pour assurer une amélioration de la qualité de ces eaux.

I-2. Trois objectifs transversaux

Rechercher une cohérence d'intervention entre la bande naturelle de la rivière d'Ain et le périmètre proposé au réseau européen Natura 2000.

Cet objectif vise à inciter les usagers et élus à intégrer le réseau Natura 2000 pour les territoires abritant des enjeux, afin d'agir sur des entités cohérentes, sortant du cadre administratif établi lors des consultations de l'Etat en 1998. L'objectif est l'intégration au réseau Natura 2000 des territoires constituant la bande naturelle de la rivière, caractérisée et approuvée comme telle dans le SAGE.

Favoriser la réappropriation sociale sur l'ensemble du site par des pratiques humaines respectueuses des enjeux biologiques et fonctionnels.

La concertation devra être poursuivie pour que s'établisse un équilibre des usages sur l'ensemble du site, à travers ceux existants et ceux qui pourraient voir le jour. Une partition dans l'espace et dans le temps semble nécessaire à réaliser pour permettre les pratiques de la pêche, la chasse, la randonnée, le canoë-kayak... Pour cela une meilleure connaissance des actions et projets de chacun des acteurs est à poursuivre.

Les activités comme le pastoralisme, l'affouage ... peuvent permettre une réappropriation sociale de ces milieux plus ou moins abandonnés depuis plusieurs décennies.

Une organisation et un encadrement de la fréquentation pour préserver les milieux naturels et les espèces remarquables pourraient être réalisés.

Une sensibilisation du grand public pourrait être entreprise par l'intermédiaire de divers supports pédagogiques (sentiers, maison d'accueil du public...).

Poursuivre et fédérer l'acquisition de connaissances sur le patrimoine naturel et la fonctionnalité des milieux pour améliorer les prises de décisions.

Les milieux naturels présents le long de la rivière sont complexes, les enjeux biologiques forts et diversifiés. Ils nécessitent la collecte de données supplémentaires en complémentarité des efforts importants initiés durant l'année 2003. Plusieurs familles d'espèces n'ont pas été inventoriées ou uniquement par sondage d'un très faible nombre de sites.

Des paramètres complémentaires à la bonne compréhension du fonctionnement des milieux naturels et de l'écologie de certaines espèces remarquables pourront être relevés.

Il conviendrait de poursuivre les études universitaires utiles à la meilleure compréhension des écosystèmes et de leur fonctionnement et de fédérer les connaissances déjà acquises par les uns et les autres.

Les informations recueillies sont essentielles pour les confronter aux enjeux biologiques, fonctionnels et socio-économiques pour trouver des solutions durables.

Pour permettre des échanges efficaces avec l'ensemble des partenaires, il est nécessaire de s'appuyer sur des données fiables et exploitables.

QUATRIEME PARTIE : PROPOSITIONS D' ACTIONS

Les 8 objectifs définis peuvent être atteints par la mise en œuvre d'actions de restauration ou d'entretien des milieux naturels, de poursuite de la concertation ou de la sensibilisation à la problématique des milieux naturels alluviaux de l'Ain.

La plupart de ces propositions d'actions s'appuient sur l'expérience acquise dans le cadre du programme Life Nature, dont la mise en œuvre s'achèvera en décembre 2006. Les deux premières années d'application du document d'objectifs (2005 et 2006) se superposeront donc à la mise en œuvre du programme LIFE Nature, qui prendra en charge la majeure partie des actions à réaliser durant cette période. Quelques actions complémentaires au programme sont cependant proposées dès 2005. Il s'agit soit d'actions prévues au programme mais avec un budget insuffisant pour leur réalisation complète et faisant l'objet d'une forte demande locale (barrières, animations scolaires, restaurations de pelouses), soit d'actions qui n'ont pas été prévues au programme et qui paraissent judicieuses à mettre en œuvre sans délais (entretien de marais, mesures concernant l'activité agricole).

I- PRESENTATION DES ACTIONS PAR OBJECTIF

Deux actions transversales, indispensables à l'ensemble du projet :

- | | | |
|---|----------|-----|
| ✦ Gestion et coordination du document d'objectifs | ↳ ANIM 1 | p29 |
| ✦ Pérenniser l'engagement des actions | ↳ ANIM 2 | p30 |

I-1. Objectif n°1 : Favoriser la dynamique fluviale en se rapprochant du « fonctionnement naturel » de la rivière tout en préservant les ouvrages d'art et les secteurs à forts enjeux socio-économiques.

La présence des habitats et des espèces d'intérêt communautaire est liée au fonctionnement du système fluvial, et plus particulièrement à la dynamique de la rivière et à la gestion de ses débits. Dans la recherche du fonctionnement « naturel », nous intégrons aussi l'équilibre des milieux, la libre circulation à la fois de l'eau mais aussi des espèces, que ce soit dans la rivière elle-même ou dans ses affluents.

- | | | |
|--|---------|-----|
| ✦ Préserver l'espace de liberté de la rivière | | |
| - Acquérir des terrains dans la zone érodable à 30 ans | ↳ EAU 1 | p32 |
| ✦ Agir sur la fréquence et l'intensité des débits | | |
| - Participer à la structure de concertation en place | ↳ ANIM1 | p29 |
| ✦ Aider la rivière à se recharger en matériaux solides | ↳ EAU 2 | p33 |
| ✦ Favoriser les espèces de la directive Habitats liées au cours actif de l'Ain | | |
| - Assurer la continuité piscicole sur la rivière d'Ain | ↳ EAU 3 | p34 |
| - Adapter les infrastructures routières ou hydrauliques au passage de la Loutrre | ↳ EAU 4 | p35 |
| - Mettre en œuvre le plan de préservation de l'Apron | ↳ EAU 5 | p36 |
| - Améliorer le fonctionnement des affluents phréatiques | ↳ EAU 6 | p37 |
| ✦ Assurer le suivi scientifique de la restauration de la dynamique fluviale | ↳ EAU 7 | p38 |
| ✦ Assurer le suivi des espèces d'intérêt communautaire liées au cours actif de l'Ain | ↳ EAU 8 | p39 |

I-2. Objectif n°2 : Restaurer les différents faciès de lônes, en priorité dans les secteurs fortement incisés de la rivière et dont le potentiel biologique est avéré, afin de retrouver un fonctionnement et des caractéristiques plus optimaux.

Les lônes participent au bon fonctionnement de l'hydrosystème Ain et permettent le développement de nombreux habitats et espèces de la directive Habitat. Différentes mesures permettraient de restaurer la dynamique de fonctionnement de ces milieux annexes et le bon développement des intérêts écologiques : restauration du régime de crues par curage du chenal, rajeunissement de la lône par curage des sédiments fins, reconnexion à la nappe par abaissement du plancher de la zone humide, maintien d'un niveau d'eau suffisant par déplacement des pompes directes....

✘ Conserver voire restaurer les habitats de lônes et de marais		
- Restaurer certaines lônes	↳ LONE 1	p43
- Entretien des zones de marais	↳ LONE 2	p44
✘ Lutter contre la pollution et l'eutrophisation des lônes		
- Mettre en place des bandes non cultivées dans les secteurs « sensibles »	↳ EAU 9	p40
- Eliminer les rejets polluants	↳ EAU 10	p41
✘ Assurer des niveaux d'eau suffisants		
- Supprimer les pompes directes dans les lônes	↳ LONE 3	p45
✘ Evaluer les actions de restauration des lônes et des marais	↳ LONE 4	p46

I-3. Objectif n°3 : Améliorer l'état de conservation des habitats de pelouses sèches.

La restauration et l'entretien des pelouses sèches sont une priorité, tant au niveau de la sauvegarde de ce milieu ou des espèces rares que comme témoin des activités agricoles d'élevage sur les brotteaux.

Un projet de remise en place de pâturage extensif sur les brotteaux a été réalisé dans le cadre du programme LIFE et certaines actions déjà testées afin de définir le protocole le mieux adapté. Un important travail d'animation et d'information a été réalisé au près du monde agricole, et a permis d'acquiescer l'adhésion des communes et d'une dizaine d'éleveurs pour la remise en état et l'entretien par pâturage des brotteaux. Les propositions d'actions présentées ci-après reprennent les préconisations qui sont ressorties de cet avant-projet détaillé.

La gestion des pelouses sèches passe tout d'abord par la restauration de ces espaces dans le cas des sites les plus dégradés, puis par un entretien régulier, le plus souvent par pâturage avec des animaux domestiques ou par la réintroduction de lapins, visant à maintenir les sites en bon état de conservation écologique et fonctionnel.

✘ Restaurer les habitats de pelouses sèches	↳ PELOUSE 1	p47
✘ Entretien des habitats de pelouses sèches	↳ PELOUSE 2	p48
✘ Réintroduire des lapins de garenne	↳ PELOUSE 3	p49
✘ Assurer le suivi scientifique des pelouses sèches	↳ PELOUSE 4	p50

I-4. Objectif n°4 : Maintenir voire améliorer l'état de conservation des habitats forestiers remarquables et caractéristiques de la rivière de l'Ain, en priorité sur les secteurs définis avec des enjeux majeurs et élevés.

Il est avant tout important de souligner que tout le fonctionnement de la forêt alluviale est lié à la dynamique fluviale et à la connexion à la nappe alluviale. Ainsi, la première condition au maintien de ces forêts est le maintien ou la restauration des caractéristiques hydrologiques et géomorphologiques qui font leur spécificité : c'est la rivière qui demeure le meilleur gestionnaire de ces habitats.

A noter aussi que les forêts de la rivière d'Ain sont d'intérêt communautaire, exceptés les peupleraies plantées et les quelques haies et bosquets.

Outre les fonctions importantes de la forêt alluviale de l'Ain sur le fonctionnement général de la rivière, son intérêt écologique premier réside dans le fait qu'en de nombreux secteurs, elle n'a subi aucune intervention humaine depuis son apparition et son expansion au début du XX^e siècle : on peut avoir localement une forêt primaire, ou « sub-naturelle ».

D'autre part, la diversité des habitats forestiers et surtout, au sein même de ces habitats, la diversité des stades d'évolution des milieux sont très grandes.

L'objectif recherché dans le cadre du document d'objectifs n'est pas d'étendre la surface forestière sur les bords de l'Ain, mais de maintenir ou augmenter une certaine biodiversité au sein de ces habitats.

Les préconisations de gestion des forêts des bords de l'Ain situées dans le zonage Natura 2000 sont donc les suivantes :

✂ **Sur les forêts publiques présentant des enjeux biologiques majeurs et les aulnaies-frênaies**, la non intervention est préconisée (sauf lutte contre l'érable negundo, l'aide à la recharge sédimentaire et la sécurisation des sentiers balisés). Cette non-intervention est à traduire dans les documents d'aménagement forestiers. Les arbres morts et les embâcles qui pourraient résulter de cette gestion sont favorables à la biodiversité (lieu de vie pour la faune saproxylique, les champignons, lichens, oiseaux cavicoles et chauves-souris...) et donc à maintenir, sous réserve de ne pas entraîner de graves problèmes de sécurité (localement au niveau des piles de pont).

- Ne pas intervenir ↪ FORET 1 p51

✂ **Sur les autres forêts, d'enjeux écologiques moindres, qu'elles soient publiques ou privées**, le propriétaire peut souhaiter s'engager dans une démarche de protection ou bien de production.

Dans le cas d'une démarche de protection, la non intervention est préconisée ; la récréation d'une ripisylve après exploitation d'une peupleraie est aussi une mesure souhaitable et éligible :

- Ne pas intervenir ↪ FORET 1 p51
- Recréer une ripisylve ↪ FORET 2 p52

Dans le cas d'une démarche de production, la production sylvicole entreprise se devra d'être compatible avec les enjeux environnementaux du site. Ainsi, les coupes rases sont à proscrire, ainsi que la plantation de peupliers. Les plantations d'enrichissement, si elles s'avèrent nécessaires, se feront alors avec des espèces autochtones (Merisier, Erables plane ou sycomore, Frêne élevé). La création de layons d'exploitation (permettant de limiter l'impact de l'activité sylvicole sur le sous-bois), la préservation du sous-étage, la valorisation du peuplement en place, le marquage des arbres et l'irrégularisation de la structure forestière seront les principes de cette gestion sylvicole respectueuse des enjeux environnementaux. Dans le cadre des aides à la forêt productive, seules les mesures allant dans ce sens pourront être retenues. Une seule mesure, visant à réduire l'impact des dessertes en forêt, est éligible au titre de Natura 2000 :

- Réduire l'impact des dessertes en forêt de production ↪ FORET 3 p53

✂ **Des mesures sont transversales à l'ensemble des forêts, qu'elles fassent ou non l'objet d'une exploitation :**

Le principe de soumission des forêts publiques au régime forestier est un gage de pérennité des actions engagées sur la forêt alluviale de l'Ain. Les efforts de soumission sont à poursuivre au près des communes en ce sens. De plus, la rédaction des plans d'aménagement forestiers permettra de cartographier finement les habitats forestiers et d'appliquer les principes de gestion forestière énoncés dans le cadre du document d'objectifs.

Trois mesures accompagnent les principes de gestion forestière ci énoncés :

- Accompagner les propriétaires dans les choix de gestion ↪ FORET 4 p54
- Lutter contre les espèces invasives ↪ FORET 5 p55
- Suivre l'évolution de la forêt alluviale ↪ FORET 6 p56

Principe de gestion des embâcles :

Le bois mort **dans la rivière d'Ain** peut être globalement considéré comme un atout. En effet, les embâcles freinent le courant et peuvent favoriser les débordements donc atténuer le pic de crue à l'aval. D'autre part, ils créent des formes fluviales différentes et des habitats favorables au maintien de la biodiversité, notamment en tant que caches pour les poissons. A ce titre, et dans le cours de l'Ain dont la largeur est tout à fait compatible avec la présence d'embâcles, les bois morts ne devraient pas être systématiquement enlevés. Localement, s'ils représentent une réelle menace, non pas pour l'écoulement (le principe d'espace de liberté a été validé dans le SAGE), mais pour les enjeux humains (piles de pont, déstabilisation de berges au droit d'habitations), ils pourront être enlevés.

Dans les affluents, la présence d'embâcles peut plus facilement perturber l'écoulement des eaux, du fait de la faible largeur des cours d'eau. Mais ils menacent rarement des enjeux humains et constituent des caches très intéressantes pour les poissons. A ce titre, leur enlèvement ne sera pas non plus systématique.

Enfin *dans les lônes*, bien souvent forestières, des arbres morts peuvent se trouver en quantité. Présentant une source de richesse et de biodiversité, ils ne feront non plus pas l'objet d'un enlèvement systématique. Par contre, lors de travaux de restauration, quelques arbres morts menaçant le bon écoulement de l'eau dans la lône pourront être enlevés et laissés dans la forêt alentour.

I-5. Objectif n°5 : Retrouver des eaux souterraines de bonne qualité et en quantité suffisante pour assurer un fonctionnement optimum des milieux alluviaux.

La qualité des eaux souterraines et le maintien d'une quantité suffisante conditionnent le bon équilibre de l'ensemble de l'écosystème de la rivière d'Ain. Au vu des problèmes de pollution et de l'impact important des prélèvements effectués, diverses mesures peuvent être proposées :

- ✂ Améliorer la qualité de l'eau dans les lônes et dans la rivière
 - Mettre en place des bandes non cultivées dans les secteurs « sensibles » ↪ EAU 9 p40
 - Eliminer les rejets polluants ↪ EAU 10 p41
- ✂ Assurer le suivi de la qualité et de la quantité d'eau dans la rivière et dans les nappes ↪ EAU 12 p42

I-6. Objectif n°6 : Rechercher une cohérence d'intervention entre la bande naturelle définie dans le SAGE et le périmètre proposé au réseau européen Natura 2000.

Le périmètre Natura 2000 actuellement transmis par l'Etat français à la Commission Européenne occupe 2462,5 hectares le long de la rivière d'Ain : s'il va rarement au-delà de la bande naturelle définie dans le SAGE, en plusieurs secteurs, d'importants milieux naturels abritant des espèces et des habitats d'intérêt communautaire ne sont pas intégrés à ce périmètre européen. Une volonté locale s'est exprimée en faveur d'un périmètre Natura 2000 cohérent, reprenant globalement celui de la bande naturelle, ce qui représenterait une surface de 3049,5 hectares soit une différence de 587 hectares.

Cet objectif vise donc à mettre en cohérence la bande naturelle reconnue comme telle dans le SAGE et le périmètre Natura 2000, permettant la mise en place cohérente d'actions en faveur de leur préservation.

- ✂ Extension du périmètre Natura 2000 ↪ ANIM 3 p31

I-7. Objectif n°7 : Favoriser la réappropriation sociale sur l'ensemble du site par des pratiques humaines respectueuses des enjeux biologiques et fonctionnels.

L'enjeu est de redonner une valeur sociale aux brotteaux pour les habitants riverains (maintien des activités existantes de chasse, pêche, sylviculture, ... ou ré-apparition de l'élevage), de sensibiliser la population locale ou estivante aux richesses du milieu et à la nécessité de le préserver et aussi d'encadrer et maîtriser les activités de loisirs sur la rivière afin d'éviter les conflits d'usagers. Le programme LIFE Nature prévoyait déjà un important volet de sensibilisation du public et de diffusion des résultats. De nombreuses actions vont donc être simplement reconduites, d'autres viendront les compléter.

- ✂ Accueillir et sensibiliser le public aux richesses du site
 - Réaliser des animations scolaires ↪ COMMUNICATION 1 p57
 - Organiser la fête de la rivière ↪ COMMUNICATION 2 p58
 - Réaliser le guide du patrimoine naturel de la rivière d'Ain ↪ COMMUNICATION 3 p59
 - Pérenniser le site Internet du programme LIFE Nature ↪ COMMUNICATION 4 p60
 - Réaliser des outils d'interprétation sur le site ↪ COMMUNICATION 5 p61

✂ Gérer les flux touristiques			
- Canaliser la circulation motorisée	↔	COMMUNICATION 6	p62
- Mettre en place une surveillance du milieu	↔	COMMUNICATION 7	p63
✂ Aider la population locale à se réappropriier le site			
- Editer le journal de la rivière « River'Ain »	↔	COMMUNICATION 8	p64
- Organiser le ramassage des déchets sur les berges	↔	COMMUNICATION 9	p65
✂ Réaliser une étude de fréquentation et de satisfaction	↔	COMMUNICATION 10	p66

I-8. Objectif n°8 : Poursuivre et fédérer l'acquisition de connaissances sur le patrimoine naturel et la fonctionnalité des milieux pour améliorer les prises de décisions.

Un effort important a été mis dans le cadre du programme LIFE Nature pour la connaissance des milieux naturels et de leur fonctionnement dans la plaine alluviale de l'Ain ; il est à poursuivre et à compléter. D'autre part, la mise en cohérence des données scientifiques et leur diffusion aux partenaires par l'intermédiaire de l'observatoire de la basse vallée de l'Ain sont des éléments très importants.

✂ Compléter les études naturalistes	↔	CONNAISSANCE 1	p67
✂ Valoriser les données scientifiques	↔	CONNAISSANCE 2	p68
✂ Suivre les actions entreprises dans le document d'objectifs			

II- LES FICHES-ACTIONS

41 actions sont prévues pour atteindre les objectifs fixés. Elles sont détaillées et chiffrées dans les pages suivantes ; une cartographie en fin de rapport accompagne cette présentation.

Jusqu'à fin 2006, les maîtrises d'ouvrage et de financements correspondent pour la quasi totalité au montage du programme LIFE Nature. Au-delà de 2006 et jusqu'en 2010, la maîtrise d'ouvrage des actions et les procédures contractuelles éventuelles de mise en œuvre ne sont pas à ce jour définies : des maîtrises d'ouvrage et des procédures potentielles sont listées pour information dans les fiches actions.

Dans tous les cas, les fiches proposent un échéancier, des niveaux de priorité hiérarchisés – les actions *** étant les plus indispensables, car majoritairement en faveur des espèces et habitats de la Directive – et mettent en évidence les financements disponibles au titre du programme LIFE Nature et de la démarche Natura 2000, en attendant un calage plus précis quant aux autres sources de financements.

FICHE ACTION ANIMATION 1

Gestion et coordination du document d'objectifs

OBJECTIFS DU DOCUMENT D'OBJECTIFS :

Tous les objectifs en dépendent.

PRIORITE DE MISE EN ŒUVRE : ★★★

TERRITOIRE CONCERNE :

L'ensemble du périmètre Natura 2000.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Animation et gestion visant à superviser l'ensemble du dossier, à coordonner la mise en œuvre du document d'objectifs et de son fonctionnement et à assurer la concertation et le suivi des actions. En particulier, il s'agira de coordonner la mise en œuvre des actions du Document d'Objectifs vis-à-vis d'autres procédures en cours (SAGE, SCOT, ...). La participation au comité de pilotage technique de l'étude d'optimisation des débits paraît notamment indispensable. La concertation thématique (commissions de la CLE) et géographique (comités regroupant les usagers locaux) sera poursuivie selon les principes appliqués pour la rédaction du présent document d'objectifs.

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE, CALENDRIER ET BUDGET PREVISIONNELS :

Correspond en moyenne à un temps partiel à 80% de chargé de mission durant 4 ans, les deux premières années étant prises en charge par la ligne fonctionnement du programme Life. Les coûts indiqués comprennent les frais de salaire, de structure, de secrétariat, de formation, les déplacements, ...

	Calendrier prévisionnel (2005-2010)						TOTAL	Total LIFE	Total hors LIFE
	2005	2006	2007	2008	2009	2010			
1- Gestion administrative, foncière et financière des projets	X	X	X	X	X	X			
2- Concertation et animation, dont extension du périmètre Natura 2000 : réunions thématiques, animation des comités locaux...	X	X	X	X	X	X			
3- Réalisation de tableaux de bord annuels pour chaque action	X	X	X	X	X	X			
4- Participation à l'évaluation des projets ayant un impact sur le site par l'émission d'un avis motivé	X	X	X	X	X	X			
5- Synthèse des suivis et animation de l'observatoire	X	X	X	X	X	X			
6- Elaboration des outils de communication	X	X	X	X	X	X			
7- Rédaction des contrats Natura 2000 et révision du document d'objectifs	X	X	X	X	X	X			
TOTAL	56 000	56 000	45 000	45 000	45 000	45 000	292 000	112 000	180 000

CORRESPONDANCE AVEC D'AUTRES ACTIONS :

Toutes les actions du document d'objectifs.

PARTENAIRES A ASSOCIER :

CLE et ses commissions / usagers (kayakistes, chasseurs, pêcheurs, randonneurs,...) / élus / DDAF / ONF / chambre d'agriculture / fédération des chasseurs de l'Ain / fédération des pêcheurs de l'Ain / associations de protection de la nature / ...

MAITRISE D'OUVRAGE

LIFE = SBVA

Après LIFE = collectivités territoriales / acteurs du territoire

PROCEDURE

LIFE

Après LIFE = à définir - contrat N2000

FICHE ACTION ANIMATION 2

Pérenniser l'engagement des actions

OBJECTIFS DU DOCUMENT D'OBJECTIFS :

Tous les objectifs en dépendent.

PRIORITE DE MISE EN ŒUVRE : ★★★

TERRITOIRE CONCERNE :

L'ensemble du périmètre Natura 2000.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Il est important d'inscrire sur le long terme les actions réalisées, afin d'une part de justifier l'utilisation de fonds publics, et d'autre part de gérer durablement les milieux naturels. La concertation engagée dans le cadre du Programme LIFE Nature a permis d'initier une grande synergie entre les acteurs locaux (élus, usagers, habitants), que ce soit autour des opérations de ramassage des déchets ou lors d'avant-projets de restauration de milieux naturels par exemple. La signature d'une charte pourrait permettre à chaque partenaire de s'engager de façon pérenne à préserver les milieux naturels, de proposer un « code de bonne conduite » afin de concilier au mieux préservation du patrimoine naturel et activités économiques ou de loisirs. D'autre part, la soumission des forêts communales au régime forestier est une bonne garantie foncière qui permet de plus, par la rédaction de plans d'aménagement forestiers, d'inscrire et de réglementer sur 20 ans les actions forestières à entreprendre. Enfin, le conventionnement avec les communes ou les propriétaires privés et parfois l'acquisition de parcelles sont le préluce indispensable à la réalisation concrète et à l'assurance d'une pérennisation des actions de gestion.

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE, CALENDRIER ET BUDGET PREVISIONNELS :

	Calendrier prévisionnel (2005-2010)						TOTAL	TOTAL LIFE	TOTAL Hors LIFE
1- Poursuite de la soumission au régime forestier des forêts communales	X	X	X	X	X	X	cadre des missions ONF		
2- Conventions d'usage et acquisitions avec les différents propriétaires afin de mettre en place les actions	X	X	X	X	X	X	en lien avec la maîtrise d'ouvrage des actions		
3- Signature de la charte autour d'une manifestation	7 622						7 622	7 622	0
							7 622	7 622	0

INDICATEURS DE SUIVI ETUDIÉS :

Nombre de partenaires ayant signé la charte / nombre d'actes de convention signés

PARTENAIRES A ASSOCIER :

Communes / intercommunalités / usagers / professionnels du tourisme, de l'agriculture, de l'industrie / LEADER+ / ...

MAITRISE D'OUVRAGE

LIFE = SBVA / CREN

Après LIFE = collectivités territoriales / acteurs du territoire

PROCEDURE

LIFE – en lien avec la maîtrise d'ouvrage des actions – Contrat Natura 2000

FICHE ACTION ANIMATION 3

Extension du périmètre Natura 2000

PRIORITE DE MISE EN ŒUVRE : ★★

OBJECTIFS :

N°2 – Rechercher une cohérence d'intervention entre la bande naturelle définie dans le SAGE et le périmètre proposé au réseau européen Natura 2000.

TERRITOIRE CONCERNE :

L'ensemble de la bande naturelle définie dans le SAGE. L'extension concernerait environ 587 hectares.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Dans un souci de cohérence entre le SAGE et la procédure Natura 2000 et afin d'intégrer l'ensemble des milieux naturels alluviaux de l'Ain, une extension de périmètre a été validée lors du 2^{ème} comité de pilotage Natura 2000 du 20 avril 2004. Les communes et intercommunalités devront statuer sur les nouvelles propositions de périmètres. L'animateur du Document d'Objectifs sera chargé de mettre en place la concertation nécessaire à cette extension.

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE, CALENDRIER ET BUDGET PREVISIONNELS :

	Calendrier prévisionnel (2005-2010)						
1- Définition et affinement du périmètre	X						cf ANIM 1
2- Information aux communes	X						
3- Présentation des actions envisagées	X						
4- Décision du comité de pilotage	X						
5- Délibérations communales	X						

CORRESPONDANCE AVEC D'AUTRES ACTIONS :

Toutes les actions du document d'objectifs.

INDICATEURS DE SUIVI :

- Nombre de délibérations des communes
- Cartographie du nouveau périmètre

PARTENAIRES A ASSOCIER : Communes / DDAF / DIREN / Préfecture de l'Ain / SBVA / L'ensemble des acteurs concernés par Natura 2000

MAITRISES D'OUVRAGE : SBVA

PROCEDURES : LIFE – contrat Natura 2000

FICHE ACTION EAU 1

Acquérir des terrains dans la zone érodable à 30 ans

PRIORITE DE MISE EN ŒUVRE : ★

OBJECTIFS DU DOCUMENT D'OBJECTIFS :

N°1 - Favoriser la dynamique fluviale en se rapprochant du « fonctionnement naturel » de la rivière tout en préservant les ouvrages d'art et les secteurs à forts enjeux socio-économiques

ESPECES ET HABITATS DE LA DIRECTIVE VISES :

Les espèces du cours actif : Chabot, Apron, Blageon, Loutre, Castor ; les milieux créés et entretenus par la dynamique de la rivière : 3260, 3240, 91^F0.8, 91^F0, 91^F0.1, 91F0.

LOCALISATION :

Dans les secteurs les plus soumis à la divagation de la rivière, principalement au niveau des méandres ; dans la zone amont où les travaux d'aide à la recharge sédimentaire sont susceptibles d'être réalisés.

DESCRIPTION DE L'ACTION : Action débutée en 2004 dans le cadre du programme LIFE Nature

Il s'agit d'obtenir la maîtrise foncière des terrains privés soumis à des risques d'érosion afin de permettre à la rivière de se recharger en sédiments grossiers (acquisitions dans la zone érodable à 30 ans), et ce sans pénaliser les propriétaires privés concernés. Il s'agit d'aider à la recharge en sédiments de la rivière. Un important travail de sensibilisation et d'animation foncière est à opérer. Dans l'espace érodable à 30 ans (SAGE), 60 ha de terrains sont privés et situés dans le périmètre Natura 2000. L'action porte sur l'acquisition de 45 hectares (30 ha pendant le LIFE et 15 ha après).

ETAPES DE MISE EN ŒUVRE, CALENDRIER ET BUDGET PREVISIONNELS : A titre indicatif, une terre cultivée s'achète entre 2 900 et 3 500 €/ha et une zone naturelle entre 460 et 920 €/ha ; une moyenne de 1 500 €/ha a été prise pour le budget prévisionnel.

	Unité	Calendrier prévisionnel (2005-2010)						TOTAL	Total LIFE	Total hors LIFE
1- Animation foncière auprès des propriétaires	500 €/j	11 000	10 000	2 500	2 500	2 500	2 500	31 000	21 000	10 000
2- Acquisitions, actes de vente et signatures	45 ha	20 000	23 000	5 625	5 625	5 625	5 625	65 500	43 000	22 500
TOTAL		31 000	33 000	8 125	8 125	8 125	8 125	96 500	64 000	32 500

INDICATEURS DE SUIVI :

- nombre d'actes d'acquisition signés et superficies acquises
- cartographie de la bande active du lit de l'Ain avec déplacement des bancs de galets, profil en long pour estimer le recul ou non de l'incision

PARTENAIRES A ASSOCIER :

Communes / propriétaires privés / SAFER / experts fonciers et agricoles...

MAITRISE D'OUVRAGE

LIFE = CREN

Après LIFE = collectivités territoriales / acteurs du territoire

PROCEDURE

LIFE

Après LIFE = à définir

FICHE ACTION EAU 2

Aider la rivière à se recharger en matériaux solides

PRIORITE DE MISE EN ŒUVRE : ★★★

OBJECTIF DU DOCUMENT D'OBJECTIFS :

N°1 - Favoriser la dynamique fluviale en se rapprochant du « fonctionnement naturel » de la rivière tout en préservant les ouvrages d'art et les secteurs à forts enjeux socio-économiques

ESPECES ET HABITATS DE LA DIRECTIVE VISES :

Les espèces du cours actif : Chabot, Apron, Blageon, Loutre, Castor ; les milieux créés et entretenus par la dynamique de la rivière : 3260, 3240, 91F0.8, 91F0, 91F0.1, 91F0.

LOCALISATION :

Secteur amont entre le pont de Pont d'Ain et celui de Priay, secteur le plus incisé, afin que les effets de cette recharge agissent sur le plus grand linéaire possible et que les sédiments ne se piègent pas dans les microcentrales (amont de Pont d'Ain).

RAPPEL DES ATOUTS :

Une des dernières rivières à dynamique active de France

RAPPEL DES MENACES :

Enfoncement du lit et de la nappe/ réduction des transports solides / piégeage des sédiments dans les barrages et microcentrales / perte de biodiversité

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Il s'agit d'aider la rivière à se recharger en matériaux solides : 17 500 m³ sont nécessaires par an pour limiter la progression du pavage de fond.

Les travaux de restauration de lônes (LONE 1) envisagés dans le programme devraient suffire à apporter cette recharge sédimentaire jusqu'en 2010. D'autres interventions pour effectuer des apports solides à la rivière ne sont donc pas directement envisagées.

Par contre, d'importants efforts de sensibilisation de la population riveraine et de l'ensemble du bassin versant sont à prévoir afin de bien communiquer l'utilité d'une telle intervention (ANIM 1). D'autre part ce travail d'animation doit permettre de sensibiliser les professionnels (carriers, TP, entrepreneurs..) à la remise à l'eau de matériaux issus de travaux de terrassement dans la plaine alluviale.

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE, CALENDRIER ET BUDGET PREVISIONNELS : Les coûts annoncés pour le transport routier de matériaux sont de 3€/m³/km

	Calendrier prévisionnel (2005-2010)						Total	Total LIFE	TOTAL hors LIFE
1- Sensibiliser la population locale et les professionnels	X	X	X	X	X	X		ANIM 1	
2- Délimitation des secteurs susceptibles de recevoir les matériaux	X								
3- Restauration de lônes et remise à l'eau des matériaux grossiers	X	X	X	X				LONE 1	
TOTAL	-	-	-	-	-	-	-	-	-

INDICATEURS DE SUIVI :

- surfaces, volumes remobilisées, volumes transportés
- cartographie de la bande active du lit de l'Ain avec déplacement des bancs de galets, profil en long pour estimer le recul ou non de l'incision

PARTENAIRES A ASSOCIER :

Communes / propriétaires privés / CNRS / pêcheurs / kayakistes...

MAITRISE D'OUVRAGE

LIFE = SBVA (étude) Après LIFE = collectivités territoriales / acteurs du territoire

PROCEDURE

LIFE Après LIFE = à définir – contrat N2000

FICHE ACTION EAU 3**Assurer la continuité piscicole sur la rivière d'Ain**

PRIORITE DE MISE EN ŒUVRE : ★★

OBJECTIFS :*N°1 - Favoriser la dynamique fluviale en se rapprochant du « fonctionnement naturel » de la rivière tout en préservant les ouvrages d'art et les secteurs à forts enjeux socio-économiques***ESPECES ET HABITATS DE LA DIRECTIVE VISES :**

Les poissons de l'annexe II (Apron, Chabot, Blageon) et remarquables (Ombre, truite).

LOCALISATION :

Les trois seuils des microcentrales du cours de l'Ain : Neuville-sur-Ain, Oussiat et Pont-d'Ain,

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Les passes à poissons existantes sur les 3 microcentrales s'avèrent peu efficaces et surtout n'ont pas été dimensionnées de manière à favoriser le passage des espèces remarquables comme l'Apron. Il s'agit tout d'abord d'établir un diagnostic précis des passes à poissons actuelles, de leur utilisation et de leur dysfonctionnement. Par la suite, des aménagements complémentaires pourraient être envisagés si le besoin s'en fait sentir.

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE, CALENDRIER ET BUDGET PREVISIONNELS :

	Unité	Calendrier prévisionnel (2005-2010)					TOTAL	Total LIFE	Total hors LIFE
		2005	2006	2007	2008	2009			
1- Diagnostic préalable à la conception / redimensionnement de passes à poissons			12 441				12 441	12 441	0
2- Réalisation des passes à poissons			X	X				Etude en cours	
3- Assurer la maintenance des ouvrages / veiller à leur bon fonctionnement			X	X	X	X	X	Etude en cours	
TOTAL			12 441				12 441	12 441	0

INDICATEURS DE SUIVI :

- Pêches électriques avant et après travaux pour estimer l'efficacité des aménagements

PARTENAIRES A ASSOCIER :

FDAAPPMA / sociétés de pêche / communes / propriétaires/CSP...

MAITRISE D'OUVRAGE

LIFE = SBVA

Après LIFE = collectivités territoriales / acteurs du territoire

PROCEDURE

LIFE

Après LIFE = à définir - contrat N2000

FICHE ACTION EAU 4**Adapter les infrastructures routières ou hydrauliques au passage de la Loutre**

PRIORITE DE MISE EN ŒUVRE : ★★

OBJECTIFS :*N°1 - Favoriser la dynamique fluviale en se rapprochant du « fonctionnement naturel » de la rivière tout en préservant les ouvrages d'art et les secteurs à forts enjeux socio-économiques***ESPECES ET HABITATS DE LA DIRECTIVE VISES :**La Loutre d'Europe (*Lutra lutra*)**LOCALISATION :**

Actuellement, aucun ouvrage n'est concerné.

RAPPEL DU CONTEXTE :

Un des facteurs importants concourant à la présence de la loutre est la continuité d'un linéaire de berges accessibles afin de permettre ses déplacements. Certaines infrastructures (ponts, microcentrales, barrages, ...) peuvent s'avérer infranchissables et perturber la recolonisation naturelle de l'espèce.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Il s'agit d'éviter que les loutres quittent les berges de rivière pour traverser une route et réduire ainsi les risques de collisions.

Actuellement, la basse rivière d'Ain et ses affluents ne présentent pas d'obstacles infranchissables par la loutre et pouvant nuire à son bon développement. Par contre, une surveillance en cas de construction de nouveaux ouvrages est à effectuer. Il s'agit de veiller à ne pas rompre les continuités de berges en construisant des passages spécifiquement adaptés pour la loutre au niveau d'une micro centrale, d'un pont ou d'un barrage.

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE, CALENDRIER ET BUDGET PREVISIONNELS :

	Calendrier prévisionnel (2005-2010)						TOTAL hors LIFE
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	cf ANIMATION 1
1- Information auprès des services de l'Etat et des collectivités	X	X	X	X	X	X	
2- Interventions sur les infrastructures existantes : mise en place de marches le long de l'infrastructure, création d'un passage à sec busé...	X	X	X	X	X	X	En fonction des nouveaux ouvrages
							-

INDICATEURS DE SUIVI :

- Indices de présence de la loutre (épreintes, traces) en aval et en amont des aménagements réalisés, avant et après travaux

PARTENAIRES A ASSOCIER :

FDAAPPMA / sociétés de pêche / communes / propriétaires / DDE/ association de protection de la nature / Catiche production...

MAITRISE D'OUVRAGE

collectivités territoriales / acteurs du territoire

PROCEDURE

cf ANIMATION 1 – Contrats Natura 2000

FICHE ACTION EAU 5**Mettre en œuvre le plan de préservation de l'Apron**

PRIORITE DE MISE EN ŒUVRE : ★★★

OBJECTIFS :

N°1 - Favoriser la dynamique fluviale en se rapprochant du « fonctionnement naturel » de la rivière tout en préservant les ouvrages d'art et les secteurs à forts enjeux socio-économiques

ESPECES ET HABITATS DE LA DIRECTIVE VISES :L'Apron (*Zingel asper*)**LOCALISATION :**

Le lit actif de la rivière et ses milieux annexes

RAPPEL DU CONTEXTE :

L'Apron, poisson endémique au bassin du Rhône n'est plus présent qu'en faible population dans la rivière d'Ain. Différents facteurs peuvent limiter son développement : éclusées, qualité des eaux, prédation, obstacles à la circulation ... Un plan de préservation a été rédigé dans le cadre du Programme LIFE Nature. Il complète les investigations en terme de recherche pratiquées actuellement dans le cadre du 2^{ème} Programme LIFE Apron. Une fois les facteurs limitants levés, des possibilités de réintroduction d'Apron pourraient être envisagées.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Les conclusions de l'avant-projet soulèvent la question du manque de données sur l'espèce pour être confronté à la capacité d'accueil du milieu naturel. Un suivi de l'impact des éclusées et des variations de débits sur l'exondation possible des frayères peut être entrepris pour apporter une aide à la décision.

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE, CALENDRIER ET BUDGET PREVISIONNELS :

	Calendrier prévisionnel (2005-2010)						TOTAL	Total LIFE	TOTAL hors LIFE
1- Etude complémentaire sur l'impact des éclusées sur les frayères potentielles		3 000					3 000		3 000
2- Sensibilisation des acteurs locaux	X	X	X	X	X	X	cf ANIM 1		
TOTAL		3 000					3 000		3 000

INDICATEURS DE SUIVI :

- Inventaires piscicoles

PARTENAIRES A ASSOCIER :

FDAAPPMA / sociétés de pêche / producteurs d'hydroélectricité / partenaires du LIFE Apron

MAITRISE D'OUVRAGE

LIFE = SBVA (étude)

Après LIFE = collectivités territoriales / acteurs du territoire

PROCEDURE

LIFE

Après LIFE = à définir – Contrats Natura 2000

FICHE ACTION EAU 6

Améliorer le fonctionnement des affluents phréatiques

PRIORITE DE MISE EN ŒUVRE : ★★

OBJECTIFS DU DOCUMENT D'OBJECTIFS :

N°1 - Favoriser la dynamique fluviale en se rapprochant du « fonctionnement naturel » de la rivière tout en préservant les ouvrages d'art et les secteurs à forts enjeux socio-économiques

ESPECES ET HABITATS DE LA DIRECTIVE VISES :

Agrion de Mercure, Lamproie de Planer, le Castor, la Loutre utilisant ces corridors, les forêts alluviales. 91°0.8, 91°0.

LOCALISATION :

Les trois affluents de la rivière d'Ain dont leurs cours sont majoritairement dans la proposition d'extension du site Natura 2000 : le Neyrieux, le Pollon et le Seymard

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Les trois affluents phréatiques sont d'une grande richesse, tant fonctionnelle (circulation des espèces, apports d'eau et de sédiments...) que pour les espèces (frayères à poissons, huttes de castor, présence de la Lamproie de Planer...). Peu soumis aux crues, ils se sont envasés et les frayères ont été colmatées. Il s'agit de curer les vases organiques sur certains secteurs très colmatés, de mettre en place localement des déflecteurs et de trouver un compromis quant à la gestion des vannes de la pisciculture du Seymard.

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE, CALENDRIER ET BUDGET PREVISIONNELS :

	Calendrier prévisionnel (2005-2010)						TOTAL	Total LIFE	Total hors LIFE
1- Animation du projet auprès des propriétaires, des communes et usagers	X	X	X	X	X	X	cf ANIMATION 1		
2- Réalisation d'un avant-projet détaillé afin de définir précisément les secteurs à désenvaser et l'impact de la gestion des vannes de la pisciculture du Seymard		2 500					2 500	0	2 500
3- Curage des vases organiques sur certains secteurs très colmatés des trois affluents		X	X	X	X	X	Calage par l'APD		
4- Mise en place de déflecteurs		X	X	X	X	X	Calage par l'APD		
5- Modification de la gestion des vannes de la pisciculture du Seymard		X	X	X	X	X	Calage par l'APD		
6- Restaurer la continuité piscicole sur les affluents (Moulin de Martinaz sur le Neyrieux, seuil à l'aval du Pollon...)		X	X	X	X	X	Calage par l'APD		
7- Restaurer une ripisylve plus « naturelle » en cordon régulier le long des rives		X	X	X	X	X	Calage par l'APD		
8- Favoriser une bonne qualité d'eau par la mise en place de bandes enherbées		X	X	X	X	X	Cf. EAU 10		
TOTAL		2 500					2 500	0	2 500

INDICATEURS DE SUIVI :

- Evolution des zones d'érosion et des boisements des berges
- Mesures physico-chimiques pour la qualité de l'eau
- Pêches électriques
- Nouvelle colonisation d'espèces remarquables

PARTENAIRES A ASSOCIER :

Communes / propriétaires privés / sociétés de pêche / CRPF / ONF / associations de protection de la nature / agriculteurs / FDAAPPMA / chasseurs / naturalistes...

MAITRISES D'OUVRAGE : collectivités territoriales / acteurs du territoire

PROCEDURES : à définir – contrat N2000

FICHE ACTION EAU 7

Assurer le suivi scientifique des actions de restauration de la dynamique fluviale

PRIORITE DE MISE EN ŒUVRE : ★★★

OBJECTIFS :

N°1 - Favoriser la dynamique fluviale en se rapprochant du « fonctionnement naturel » de la rivière tout en préservant les ouvrages d'art et les secteurs à forts enjeux socio-économiques
 N°4 - Poursuivre et fédérer l'acquisition de connaissances sur le patrimoine naturel et la fonctionnalité des milieux pour améliorer les prises de décisions.

ESPECES ET HABITATS DE LA DIRECTIVE VISES :

Les forêts alluviales, les îlots, poissons, Loure, Castor

LOCALISATION :

L'ensemble du lit majeur de la rivière d'Ain

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Diverses actions ont comme objectif de lutter contre l'incision du lit de l'Ain et de faciliter sa divagation, donc de restaurer sa dynamique, tout en se rapprochant du fonctionnement « naturel » de la rivière. Un suivi scientifique est indispensable afin d'expertiser l'impact des actions entreprises sur le milieu, leur efficacité, et les réajuster si besoin est. Diverses mesures peuvent s'effectuer, se complétant les unes les autres.

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE, CALENDRIER ET BUDGET PREVISIONNELS :

	Calendrier prévisionnel (2005-2010)						TOTAL	Total LIFE	Total hors LIFE
1- Suivi des débits dans le temps à partir des données DIREN	X	X	X	X	X	X	ANIMATION 1		
2- Suivi des effets de la recharge sur l'évolution du front de pavage	5 000	5 000	X	X	X	X	10 000	10 000	0
3- Suivi de la mobilité latérale du lit (superficie érodée, inventaire des bancs de graviers et de leur état)						X	-	0	-
4- Suivi de la mobilité longitudinale et verticale du lit (localisation du front d'érosion, profil en long)						X	-	0	-
	5 000	5 000	-	-	-	-	10 000	10 000	-

INDICATEURS DE SUIVI : - débits / déplacement des bancs de galets / % de berge érodée...

PARTENAIRES A ASSOCIER :

DDASS / CEMAGREF / CNRS / DDAF / associations de protection de la nature / naturalistes...

MAITRISE D'OUVRAGE

LIFE = SBVA

Après LIFE = collectivités territoriales / acteurs du territoire

PROCEDURE

LIFE

Après LIFE = à définir

FICHE ACTION EAU 8

Assurer le suivi des espèces d'intérêt communautaire liées au cours actif de l'Ain

PRIORITE DE MISE EN ŒUVRE : ★★

OBJECTIFS :

N°5 - Retrouver des eaux souterraines de bonne qualité et en quantité suffisante pour assurer un fonctionnement optimum des milieux alluviaux.

N°4 - Poursuivre et fédérer l'acquisition de connaissances sur le patrimoine naturel et la fonctionnalité des milieux pour améliorer les prises de décisions.

ESPECES ET HABITATS DE LA DIRECTIVE VISES :

Le Castor, l'Agrion de Mercure, le Chabot, le Blageon, l'Apron, la Loutre, la Gorgebleue.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Un suivi scientifique doit être mis en place afin d'évaluer l'efficacité des actions entreprises en faveur des espèces de la Directive Habitats, pour les réajuster si besoin est, notamment dans le cadre de l'élaboration du futur document d'objectifs.

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE, CALENDRIER ET BUDGET PREVISIONNELS :

	Calendrier prévisionnel (2005-2010)					TOTAL	Total LIFE	Total hors LIFE	
1- Pêches électriques avant et après interventions en aval et en amont des passes à poissons réalisées (et recherche spécifique nocturne de l'Apron)			3 000		3 000	6 000	0	6 000	
2- Suivi de l'état des populations et de la recolonisation de la Loutre (épreintes, traces...) sur la rivière					5 000	5 000	0	5 000	
3- Suivi de l'état des populations de Castor (réfectoires, terriers, barrages, castoréum, traces...) sur le linéaire de la rivière et de ses affluents					5 000	5 000	0	5 000	
4- Suivi de l'état des populations d'Agrion de Mercure sur les lônes (restaurées ou non) et les affluents					2 000	2 000	0	2 000	
5 – Suivi de l'état des populations de Gorgebleue sur les vorgines		1 000			2 000	3 000		3 000	
6 – Recherche Lamproie et Bouvière					2 000	2 000		2 000	
TOTAL		1 000	3 000	0	3 000	16 000	23 000	0	23 000

INDICATEURS DE SUIVI : - nombre d'individus de chaque espèce / répartition / zones de repos et zones de recherche de nourriture...

PARTENAIRES A ASSOCIER :

DIREN / DDASS / bureaux d'études / CEMAGREF / CNRS / associations de protection de la nature / naturalistes...

MAITRISES D'OUVRAGE : collectivités territoriales / acteurs du territoire

PROCEDURES : à définir

FICHE ACTION EAU 9

Mettre en place des bandes non cultivées dans les secteurs sensibles

PRIORITE DE MISE EN ŒUVRE : ★★★

OBJECTIFS :

N°5 - Retrouver des eaux souterraines de bonne qualité et en quantité suffisante pour assurer un fonctionnement optimum des milieux alluviaux.

N°6 – Restaurer les différents faciès de lûnes, en priorité dans les secteurs fortement incisés de la rivière et dont le potentiel biologique est avéré, afin de retrouver un fonctionnement et des caractéristiques plus optimaux.

ESPECES ET HABITATS DE LA DIRECTIVE VISES :

Les poissons, la Loutre, le Flûteau nageant, les habitats 7210, 3260.

LOCALISATION :

Zone de drainage des lûnes, de la rivière et de ses affluents possédant moins de 50 m de boisement alluvial ou de végétation herbacée pérenne.

RAPPEL DU CONTEXTE :

La plaine de l'Ain est marquée par une agriculture consommatrice de produits phytosanitaires et d'engrais. La nature des sols alluvionnaires, par son côté filtrant, favorise l'infiltration rapide des intrants agricoles dans la nappe et donc dans l'ensemble de l'hydrosystème. La création et la localisation pertinente de bandes enherbées ou boisées servant de tampons peut répondre au problème de lessivage de ces intrants.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

La nouvelle PAC prévoit que 3% de la surface agricole utile de chaque exploitation soient mis en jachère et localisés de façon « pertinente » aux abords des cours d'eau. La discussion avec les acteurs du monde agricole a permis de faire émerger la proposition suivante sur le périmètre Natura 2000 de la rivière d'Ain : toute parcelle agricole située à moins de 50 m d'une zone sensible peut bénéficier de cette mesure. Leur largeur, de 5 à 10 mètres prévue par la PAC, pourra être encore élargie afin de garantir une réelle « zone tampon » autour des zones humides, eu égard à leur grande fragilité et au caractère très drainant des sols alluvionnaires de la basse vallée. Ces bandes enherbées pourront de plus jouer un rôle non négligeable de corridor biologique (notamment pour la faune sauvage) et participer au bon fonctionnement de l'écosystème. D'autre part, un produit de communication de type plaquette sera édité pour sensibiliser les agriculteurs à l'utilité d'une telle démarche.

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE, CALENDRIER ET BUDGET PREVISIONNELS :

	Unité	Calendrier prévisionnel (2005-2010)						TOTAL Hors LIFE
		2005	2006	2007	2008	2009	2010	
1- Animation du projet et accompagnement des agriculteurs par des techniciens de la chambre d'agriculture	600 €/j	3 000	3 000	1 200	1 200	1 200		9 600
2- Sensibilisation des acteurs par la réalisation d'une plaquette de communication	500 exemplaires	6 000						6 000
3- Valorisation du projet par une journée de terrain avec les partenaires, les financeurs et les élus			2 300					2 300
4- Financement de l'action par la mesure 0402A des CAD : implantation pertinente du gel PAC (aide possible de 106.71 €/ha/an)		X	X	X	X	X	X	A déterminer
TOTAL		9 000	5 300	1 200	1 200	1 200		17 900

INDICATEURS DE SUIVI : Surface et localisation des bandes enherbées / Suivi de la qualité de l'eau dans la nappe, dans certaines lûnes et dans la rivière

PARTENAIRES A ASSOCIER : DDAF / Chambre d'Agriculture / ADASEA / syndicats agricoles / agriculteurs / ...

MAITRISES D'OUVRAGE : collectivités territoriales / acteurs du territoire

PROCEDURES : à définir

FICHE ACTION EAU 10

Eliminer les rejets polluants

PRIORITE DE MISE EN ŒUVRE : ★★★

OBJECTIFS :

N°5 - Retrouver des eaux souterraines de bonne qualité et en quantité suffisante pour assurer un fonctionnement optimum des milieux alluviaux.

N°6 – Restaurer les différents faciès de lônes, en priorité dans les secteurs fortement incisés de la rivière et dont le potentiel biologique est avéré, afin de retrouver un fonctionnement et des caractéristiques plus optimaux.

ESPECES ET HABITATS DE LA DIRECTIVE VISES :

Les poissons remarquables, la Loutre, les habitats 7210, 3260.

LOCALISATION :

Rejets non ou mal traités allant dans les lônes ou la rivière pour les communes de Saint Maurice de Gourdans, Ambronay, Saint Maurice de Remens, Charnoz, Priay, Neuville sur Ain.

RAPPEL DU CONTEXTE :

Certains systèmes d'épuration ont été mal dimensionnés, ou ne répondent plus aux besoins liés à l'augmentation de la population. Les rejets, qui se font dans des lônes ou directement dans la rivière, menacent l'équilibre des milieux alluviaux. Le SAGE préconise l'infiltration des eaux issues de traitement ; il s'agit de mettre en pratique une des préconisations du SAGE.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

La priorité va aux rejets directs, que ce soit dans les lônes ou les affluents. Il s'agit de traiter ces rejets, de redimensionner les stations d'épuration, de modifier leur système d'évacuation en favorisant une infiltration plutôt qu'un déversement.

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE, CALENDRIER ET BUDGET PREVISIONNELS :

	Calendrier prévisionnel (2005-2010)						TOTAL hors LIFE
1- Création d'une nouvelle STEP à St Maurice de Gourdans							1 850 000
2- Amélioration de la gestion des eaux pluviales à St Maurice de Gourdans							1 810 000
3- Rénovation du déversoir d'orage du Pollon et création d'une zone tampon à St Maurice de Remens							Etude en cours
4- Création d'une STEP unique pour 3 hameaux d'Ambronay							1 120 000
5- Création d'une nouvelle STEP à Charnoz sur Ain							335 000
6- Réhabilitation du déversoir d'orage à Charnoz sur Ain							65 000
7- Création d'une nouvelle STEP à Priay							950 000
8- Création d'un réseau et d'un lagunage sur un hameau de Neuville sur Ain							126 000
9- Amélioration de la filière boues pour la STEP de Neuville sur Ain							300 000
							6 556 000

INDICATEURS DE SUIVI : - qualité d'eau dans la nappe, les lônes et la rivière - répartition des espèces indicatrices d'une pollution organique

PARTENAIRES A ASSOCIER :

SATESE / Agence de l'eau RMC / DDAF / Chambre d'Agriculture / syndicats agricoles / agriculteurs / Communes / sociétés de distribution des eaux / DDE / bureaux d'études / ...

MAITRISES D'OUVRAGE : Communes concernées

PROCEDURES : à définir

FICHE ACTION EAU 11

Assurer le suivi de la qualité et de la quantité d'eau dans la rivière et dans les nappes

PRIORITE DE MISE EN ŒUVRE : ★★

OBJECTIFS :

N°5 - Retrouver des eaux souterraines de bonne qualité et en quantité suffisante pour assurer un fonctionnement optimum des milieux alluviaux.

N°4 - Poursuivre et fédérer l'acquisition de connaissances sur le patrimoine naturel et la fonctionnalité des milieux pour améliorer les prises de décisions.

ESPECES ET HABITATS DE LA DIRECTIVE VISES :

3260, le Plantain nageant, le castor, l'Agrion de Mercure, la Lamproie de Planer, le Chabot, le Blageon, *Vertigo moulinsiana*, l'Apron.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Diverses actions ont comme objectif d'améliorer la qualité de l'eau et de maintenir une quantité d'eau suffisante dans les nappes pour assurer le bon fonctionnement des milieux naturels alluviaux. L'évaluation de leur efficacité passe par des mesures de niveau d'eau dans les nappes et de qualité dans la rivière ou certaines lônes,

Dans le cadre du Programme LIFE Nature, 6 piézomètres ont été installés dans les brotteaux. Une étude de modélisation de la nappe alluviale est prévue (étude à maîtrise d'ouvrage Conseil Général de l'Ain). Il s'agit de prévoir de compléter le réseau de mesures existant, et ce en fonction des résultats de cette étude de modélisation. L'intérêt est d'acquérir des données précises concernant les variations de niveaux d'eau dans la nappe et de les intégrer à l'observatoire de la basse vallée. Ces données permettront par la suite de mieux connaître le fonctionnement de la nappe, d'apprécier l'impact des activités humaines sur ses variations de niveaux et d'adapter en conséquence les pratiques.

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE, CALENDRIER ET BUDGET PREVISIONNELS :

	Calendrier prévisionnel (2005-2010)						TOTAL	Total LIFE	Total hors LIFE
	2005	2006	2007	2008	2009	2010			
1- Acquisition de nouveaux piézomètres / installation et maintenance			7 000				7 000		7 000
2- Collecte et analyse des données : volumes d'eau prélevés, niveaux d'eau, physico-chimie...	X	X	X	X	X	X	ANIMATION 1		
3- Mesures des hauteurs d'eau dans la nappe et dans certaines lônes (côtes piézométriques et comparaison à des côtes de référence)		1 000		1 000		1 000	3 000		3 000
6- Analyse de la qualité de l'eau dans le cadre de la cellule d'alerte	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	9 000	3 000	6 000
	1 500	2 500	8 500	2 500	1 500	2 500	19 000	3 000	16 000

INDICATEURS DE SUIVI : - hauteur d'eau dans la nappe et dans les lônes /volumes d'eau prélevés à chaque point de captage / physico-chimie de l'eau

PARTENAIRES A ASSOCIER :

DIREN / DDASS / bureaux d'études / CEMAGREF / CNRS / associations de protection de la nature ...

MAITRISE D'OUVRAGE

LIFE = SBVA

Après LIFE = collectivités territoriales / acteurs du territoire

PROCEDURE

LIFE

Après LIFE = à définir

FICHE ACTION LÔNE 1

Restaurer certaines lônes

PRIORITE DE MISE EN ŒUVRE : ★★★

OBJECTIF :

N°6 – Restaurer les différents faciès de lônes, en priorité dans les secteurs fortement incisés de la rivière et dont le potentiel biologique est avéré, afin de retrouver un fonctionnement et des caractéristiques plus optimaux.

ESPECES ET HABITATS DE LA DIRECTIVE VISES :

3260, le Flûteau nageant, le castor, l'Agrion de Mercure, la Lamproie de Planer, *Vertigo moulinsiana* (mollusque).

LOCALISATION :

Lônes de Bellegarde, des Bateaux, des Champagnes, des Petits Peupliers, des Sables, de la Gourgande, des Terres Soldats, des Carronières, de la carrière de Priay.

RAPPEL DU CONTEXTE :

Etant donné l'incision de la rivière, la baisse de la fréquence et de l'intensité des crues et l'abaissement du niveau de la nappe, certaines lônes se retrouvent perchées et déconnectées du système Ain. Le milieu se stabilise, la lône s'assèche, se comble et se boise pour passer de lône à forêt. Les espèces et habitats de la directive qui leur sont associés disparaissent alors aussi.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Il s'agit de restaurer les lônes en les curant afin de favoriser leur reconnexion au milieu aquatique, que ce soit à la rivière en période de crues, ou à la nappe pour leur approvisionnement régulier en eau. Le curage peut s'appliquer uniquement aux fines (matière organique) ou alors aussi aux galets, pour un abaissement du plancher de la lône. Il peut s'agir également de recusement du chenal de crue, d'abaissement des bouchons entre les différents points d'eau de la lône, de la reconnexion de deux bras d'une même lône. Les travaux veilleront à respecter les périodes de nidification des oiseaux ou la floraison des espèces végétales, et devront être réalisés en période de basses eaux ; préférentiellement de la fin de l'été à début décembre. Toute récupération de galets devra faire l'objet d'une remise à l'eau afin de favoriser la recharge sédimentaire de la rivière. Une attention particulière devra être apportée à la possible dissémination d'espèces envahissantes : matériel et machines propres et déstructurer au minimum le milieu. Des demandes d'autorisation administratives devront être réalisées en préalable (loi sur l'eau, loi pêche).

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE, CALENDRIER ET BUDGET PREVISIONNELS :

Trois lônes (parmi celles de Bellegarde, des Carronières, des Bateaux et des Sables) seront restaurées dans le cadre du programme LIFE nature entre 2005 et 2006.

	Calendrier prévisionnel (2005-2010)						TOTAL	Total LIFE	Total Hors LIFE
							ANIMATION 1		
1- Montage du dossier de demande d'autorisation	X	X	X	X	X	X	646 617	196 617	450 000
2- Bûcheronnage pour permettre le travail des engins	X	X	X	X	X	X			
3- Travaux de curage	X	X	X	X	X	X			
4- Transport des matériaux (recharge sédimentaire)	X	X	X	X	X	X			
5- Suivi de chantier	X	X	X	X	X	X			
TOTAL	150 000	46 617	200 000	100 000	75 000	75 000			

INDICATEURS DE SUIVI :

- Fluctuations des niveaux d'eau dans les lônes - Répartition des espèces indicatrices d'une bonne régénération par les crues
- Hauteur de sédiment et vitesse de sédimentation - Présence d'espèces remarquables

PARTENAIRES A ASSOCIER :

Communes / CNRS / Propriétaires / Fédération des chasseurs / Fédération des association de pêche / naturalistes / administrations / CSP ...

MAITRISE D'OUVRAGE

LIFE = CREN

Après LIFE = collectivités territoriales / acteurs du territoire

PROCEDURE

LIFE

Après LIFE = à définir - contrats N 2000

FICHE ACTION LONE 2

Entretien des zones de marais

PRIORITE DE MISE EN ŒUVRE : ★★

OBJECTIF :

N°6 – Restaurer les différents faciès de lînes, en priorité dans les secteurs fortement incisés de la rivière et dont le potentiel biologique est avéré, afin de retrouver un fonctionnement et des caractéristiques plus optimaux.

ESPECES ET HABITATS DE LA DIRECTIVE VISES :

3260, 7210, 7230, l'Agrion de Mercure, *Vertigo moulinsiana* (mollusque).

LOCALISATION :

2 secteurs : la prairie humide à Longeville et le bas-marais à choin noir à Mollon.

RAPPEL DU CONTEXTE :

Une phase d'atterrissement naturelle des zones humides est le marais, constitué d'espèces adaptées à la présence d'eau quasi permanente dans le sol, comme le phragmite, le marisque, les carex ou le choin. Sans intervention, le marais va naturellement continuer à évoluer vers le stade forestier, faisant disparaître les espèces qui lui sont associées.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Pour le bas marais à Choin une fauche / broyage doit permettre de maintenir le milieu ouvert. Cette action pourra être réalisée au départ chaque année puis être adaptée (tous les 2 ans) en fonction de la dynamique du milieu. Les travaux réalisés sur la prairie de Longeville sont à poursuivre. Il convient simplement de préciser la période d'intervention : de septembre à février. Pour le bas marais à choin de Mollon, un broyage durant cette même période est à envisager afin de restaurer puis entretenir cet habitat d'intérêt européen.

ETAPES DE MISE EN ŒUVRE, CALENDRIER ET BUDGET PREVISIONNELS :

	Unité	Coût /unité	Calendrier prévisionnel (2005-2010)			TOTAL	Total LIFE	Total hors LIFE
1- Fauche de restauration / Broyage	1,2 ha	500 €/ha	600	600	600	1 800	0	1 800
2- Encadrement des travaux			460	460	460	1380	0	1 380
TOTAL			1 060	1 060	1 060	3 180	0	3 180

INDICATEURS DE SUIVI :

- mesure de la dynamique de la végétation

PARTENAIRES A ASSOCIER :

Communes / CNRS / Propriétaires / Fédération des chasseurs / Fédération des pêcheurs / naturalistes...

MAITRISES D'OUVRAGE : collectivités territoriales / acteurs du territoire

PROCEDURES : à définir - contrats N 2000

FICHE ACTION LONE 3

Supprimer les pompages directs dans les lônes

PRIORITE DE MISE EN ŒUVRE : ★★★

OBJECTIFS DU DOCUMENT D'OBJECTIFS :

N°6 – Restaurer les différents faciès de lônes, en priorité dans les secteurs incisés de la rivière et dont le potentiel biologique est avéré, afin de retrouver un fonctionnement et des caractéristiques plus optimaux.

ESPECES ET HABITATS DE LA DIRECTIVE VISES :

Les poissons, le Flûteau nageant, *Vertigo moulinsiana* (mollusque), les habitats 7210, 3260.

LOCALISATION :

3 stations de pompage directement dans des lônes (Puits Novets, Gourdans, Sous-Bresse).

RAPPEL DU CONTEXTE :

Les lônes sont des milieux extrêmement fragiles du point de vue alimentation en eau, notamment en période d'étiage qui est aussi la plus forte période de pompage pour des utilisations agricoles. Les trois stations de pompage situées directement dans des lônes leur sont dommageables en période estivale et perturbent probablement leur bon fonctionnement.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Il s'agit de trouver des solutions techniques et/ou financières pour effectuer le démontage / enlèvement / déplacement / raccordement des stations de pompage sus-citées ne pénalisant ni l'agriculteur ni les milieux naturels. Un déplacement hors de la lône (distance à étudier), ou le raccordement de la parcelle à un réseau d'irrigation global sont à étudier. Une fois l'avant-projet détaillé réalisé, les solutions choisies seront appliquées et l'évolution des lônes suivie de près afin de mesurer l'efficacité de l'action sur les milieux naturels.

ETAPES DE MISE EN ŒUVRE, CALENDRIER ET BUDGET PREVISIONNELS :

	Unité	Calendrier prévisionnel (2005-2010)						TOTAL hors LIFE
1- Animation du projet auprès des agriculteurs		X	X	X	X	X	X	Compris dans 1 de EAU 10
2- Etude des différentes solutions techniques (avant-projet détaillé)	600 €/j		4 800					4 800
3- Mise en place de la ou des meilleures solutions techniques		X	X	X	X	X	X	Dépend des conclusions de l'APD
TOTAL			4 800					4 800

PARTENAIRES A ASSOCIER : Chambre d'Agriculture / DDAF / syndicats agricoles / agriculteurs/ ASIA ...

MAITRISES D'OUVRAGE : collectivités territoriales / acteurs du territoire

PROCEDURES : à définir

FICHE ACTION LONE 4

Evaluer les actions de restauration des lînes et marais

PRIORITE DE MISE EN ŒUVRE : ★★

OBJECTIF :

N°6 – Restaurer les différents faciès de lînes, en priorité dans les secteurs fortement incisés de la rivière et dont le potentiel biologique est avéré, afin de retrouver un fonctionnement et des caractéristiques plus optimaux.

N°4 - Poursuivre et fédérer l'acquisition de connaissances sur le patrimoine naturel et la fonctionnalité des milieux pour améliorer les prises de décisions.

ESPECES ET HABITATS DE LA DIRECTIVE VISES :

3260, le Flûteau nageant, le castor, l'Agrion de Mercure, la Lamproie de Planer, *Vertigo moulinsiana* (mollusque).

LOCALISATION :

Les lînes sur lesquelles des actions de gestion ont été entreprises.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Diverses actions ont comme objectif de restaurer les lînes et maintenir une diversité d'annexes fluviales garantes du maintien des espèces et habitats visés par la directive. Un suivi scientifique est indispensable afin d'expertiser l'impact de la gestion sur le milieu, leur efficacité, et les réajuster si besoin est. Diverses mesures peuvent s'effectuer, se complétant les unes les autres, comme le suivi des espèces remarquables (animales et végétales), de la dynamique de végétation, des paramètres physico-chimiques. Ces suivis permettront, en comparant les résultats avec des lînes pour lesquelles le choix de la non intervention a été pris, d'évaluer les actions mises en œuvre et d'en tirer les enseignements. Nous pourrons ainsi par la suite apporter des recommandations argumentées pour la gestion future des annexes fluviales de l'hydrosystème.

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE, CALENDRIER ET BUDGET PREVISIONNELS :

	Calendrier prévisionnel (2005-2010)						TOTAL	Total LIFE	Total hors Life
	2005	2006	2007	2008	2009	2010			
1- Suivi des espèces remarquables : Flûteau nageant, <i>Vertigo moulinsiana</i> , Agrion de Mercure, ...	X	X		X		X			
2- Mesure de la dynamique de végétation (relevés floristiques sur transects déjà identifiés et cartographie sur SIG)	X	X		X		X			
3- Mesure de la dynamique de sédimentation (mesure du comblement de la lîne)	X	X		X		X			
4- Mesure de la qualité des sédiments (teneur des sédiments superficiels en NK, PT, CO) / un à deux points de mesures par lîne	X	X		X		X			
5- Mesure de la qualité des eaux (t°, O2, pH, conductivité, concentrations en NO3, PO4, NH4)	X	X		X		X			
TOTAL	-	-		-		-		8 000	

En cours de définition

PARTENAIRES A ASSOCIER :

Bureaux d'études / CNRS / universitaires / naturalistes / ...

MAITRISE D'OUVRAGE

LIFE = SBVA

Après LIFE = collectivités territoriales / acteurs du territoire

PROCEDURE

LIFE

Après LIFE = à définir

FICHE ACTION PELOUSE 1

Restaurer les habitats de pelouses sèches

PRIORITE DE MISE EN ŒUVRE : ★★★

OBJECTIF DU DOCUMENT D'OBJECTIFS :

N°7 - Améliorer l'état de conservation des habitats de pelouses sèches

ESPECES ET HABITATS DE LA DIRECTIVE VISES :

Habitats 6210 / 12 espèces floristiques patrimoniales et oiseaux remarquables (Alouette lulu, Pie-grièche écorcheur, Engoulevent, Bruant ortolan).

LOCALISATION :

12 entités réparties sur le linéaire

DESCRIPTION DE L'ACTION : Action débutée en 2004 dans le cadre du programme LIFE Nature / des précisions sont consultables dans l'APD.

Un avant projet détaillé a permis de déterminer finement la restauration des pelouses et le phasage d'intervention. Les plus gros travaux de restauration seront réalisés dans le cadre du programme LIFE, mais certains secteurs seront restaurés plus tardivement.

La restauration par broyage et bûcheronnage sera privilégiée sur le site avec le respect des principes suivants (sauf mention particulière) :

- conservation de 20 à 40 % de bosquets dans les entités de pelouses,
- broyage fin (un double passage du broyeur lors des travaux), complété par un bûcheronnage des gros arbres,
- mise en tas du bois à disposition gratuite des communes et habitants concernés,
- si possible, conservation en bordure d'une lisière arbustive ou arborescente,

- pas d'exportation de la matière broyée mais broyage des résidus de bûcheronnage,
- date : février-mars, avant la reprise de la végétation et après la saison de chasse,
- réunion de terrain systématique avec les communes et les sociétés de chasse concernées, préalablement aux travaux,
- second broyage de restauration l'année suivante (mêmes modalités que le premier),
- favoriser la reconnexion entre entités de pelouses sèches proches.

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE, CALENDRIER ET BUDGET PREVISIONNELS :

Coûts TTC estimés
Broyage mécanique de restauration : 950 €/ha
Second broyage de restauration : 500 €/ha

Bûcheronnage réalisé par les habitants des communes : 0 € ou par une entreprise : 1 125 €/ha
Suivi de chantier, rédaction cahier des charges : 460 €/jour

	Unité	Calendrier prévisionnel (2005-2010)						TOTAL	Total LIFE	Total hors LIFE
1- Recherche de la maîtrise foncière ou d'usage du site		X	X					cf. ANIMATION 1		
2- Animation du projet et information des usagers	46 jours	X	X	X	X	X	X			
3- Broyage mécanique de restauration	143 ha	65 455	22 705	47 595				135 755	68 371	186 442
4- Second broyage de restauration	154 ha	795	11 325	7 225	22 775			42 120		
5- Bûcheronnage	134 ha	Habitants	Habitants	53 038				53 038		
6- Brûlage dirigé	11 ha	2 050						2 050		
7- Suivi de chantier	jours	9 660	5 290	5 520	1 380			21 850		
TOTAL		77 960	39 320	113 378	24 155			254 813		186 442

INDICATEURS DE SUIVI :

- Diversité et quantité d'espèces remarquables et indicatrices
- Surface de broussailles

PARTENAIRES A ASSOCIER :

Communes / propriétaires / éleveurs / sociétés de chasse / CREN / associations de randonneurs et de protection de la nature / Chambre d'Agriculture / DDAF / naturalistes / habitants ...

MAITRISE D'OUVRAGE

LIFE = CREN

Après LIFE = collectivités territoriales / acteurs du territoire

PROCEDURE

LIFE

Après LIFE = à définir - contrats N 2000

FICHE ACTION PELOUSE 2

Entretenir les habitats de pelouses sèches

PRIORITE DE MISE EN ŒUVRE : ★★★

OBJECTIF DU DOCUMENT D'OBJECTIFS :

N°7 - Améliorer l'état de conservation des habitats de pelouses sèches

ESPECES ET HABITATS DE LA DIRECTIVE VISES :

Habitats 6210, ainsi que 12 espèces floristiques patrimoniales et oiseaux remarquables comme (Alouette lulu, Pie-grièche écorcheur, Engoulevent, Bruant ortolan).

LOCALISATION :

10 entités réparties sur le linéaire

DESCRIPTION DE L'ACTION : Action débutée en 2004 dans le cadre du programme LIFE Nature / Un avant-projet détaillé a permis de déterminer finement la mise en place du pâturage. Un important travail de sensibilisation et de faisabilité technique a été entrepris et a permis de programmer un retour du pâturage sur quasiment 350 ha de pelouses en 6 ans. La mise en place et l'animation d'un groupement d'éleveurs permettra une bonne coordination des zones et des dates de pâtures. Un entretien mécanique est envisagé sur certaines pelouses ne pouvant faire l'objet de pâturage : il commencera après 2010. Le pâturage d'entretien des pelouses sur la rivière devra répondre au cahier des charges suivant :

- Ne pas modifier l'occupation du sol : travail du sol, semis, sur-semis, apport de graines ou de végétaux interdits / boisement, irrigation, écobuage annuel interdits (écobuage irrégulier possible, après accord du comité de pilotage Natura 2000),
- Ne pas modifier la composition physico-chimique du sol : fertilisation minérale et organique interdit / traitement phytosanitaire interdit,
- Utiliser le site uniquement pour du pâturage : pâturage non recommandé entre le 1^{er} avril et le 30 août / dates de pâturage définies précisément secteur par secteur chaque année par le comité technique / pression de pâturage comprise entre 0.12 à 0.22 UGB/ha/an / affouragements interdits (sauf situation exceptionnelle),
- Accepter certaines conditions particulières : mise en place ponctuelle d'exclos / maintien de l'état des lieux (minimum 20% de broussailles) / construction sur le site interdite / aménagements pastoraux (clôtures mobiles, tonnes à eau, bacs à eau, abri mobile, caravane...) possibles si mobiles et temporaires / interdiction de laisser des animaux en cas d'inondation / tenue d'un cahier d'enregistrement (cahier de pâturage et des entretiens annexes).

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE, CALENDRIER ET BUDGET PREVISIONNELS : des précisions techniques sont apportées dans l'avant – projet détaillé

	Unité	Calendrier prévisionnel (2005-2010)						TOTAL	Total LIFE	Total hors LIFE
1- Animation du projet, accompagnement technique		X	X	X	X	X	X	Cf. ANIMATION 1		
2- Acquisition de clôture et de matériel de contention / transport et installation		10 210	1 305	500	500	500	500	13 515	11 515	2 000
3- Pâturage	333 ha	X	X	X	X	X	X	Gestion interne des exploitants		
		10 210	1 305	500	500	500	500	13 515	11 515	2 000

INDICATEURS DE SUIVI :

- Diversité et quantité d'espèces remarquables et indicatrices
- Surface de broussailles

PARTENAIRES A ASSOCIER :

Communes / propriétaires / éleveurs / sociétés de chasse / CREN / associations de randonneurs et de protection de la nature / Chambre d'Agriculture / DDAF / naturalistes / habitants ...

MAITRISE D'OUVRAGE

LIFE = CREN

Après LIFE = structure collective des éleveurs / acteurs du territoire

PROCEDURE

LIFE

Après LIFE = PHAE (prime à l'herbe)

CAD : MESURES 19 03A40, 19.03A50 ET
EVENTUELLEMENT 16.01Z

FICHE ACTION PELOUSE 3**Réintroduire des lapins de garenne**

PRIORITE DE MISE EN ŒUVRE : ★★

OBJECTIF DU DOCUMENT D'OBJECTIFS :

N°7 - Améliorer l'état de conservation des habitats de pelouses sèches

ESPECES ET HABITATS DE LA DIRECTIVE VISES :

Habitats 6210, ainsi que 12 espèces floristiques patrimoniales et oiseaux remarquables comme Alouette lulu, Pie-grièche écorcheur, Engoulevent, Bruant ortolan.

LOCALISATION :

Situées en lisière des pelouses sèches

DESCRIPTION DE L'ACTION : *Action débutée en 2004 dans le cadre du programme LIFE Nature : 4 sites de réimplantation ont été réalisés*

La présence de lapins contribue à l'entretien des pelouses en complétant l'action du pâturage et maintient des milieux pionniers par leur action sur le substrat sableux. L'action, portée par la Fédération des chasseurs de l'Ain consiste, après s'être assuré des causes de disparition et avoir pris des mesures nécessaires pour enrayer cette disparition, à réaliser des garennes artificielles. La création d'une garenne nécessite un décaissement, du grillage, des matériaux de construction, des filets de protection. 6 garennes seront réalisées en 2005 pour compléter le réseau de garennes dans le cadre du LIFE, et 7 seront réalisées ultérieurement afin de pérenniser l'action.

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE, CALENDRIER ET BUDGET PREVISIONNELS:

	Calendrier prévisionnel (2005-2010)						TOTAL	Total LIFE	Total hors LIFE
	X	X							
1- Sélection des secteurs de pelouses	X	X					Cf. ANIM 1		
2- Construction des garennes	16 002	6 866		5 000		5 000	32 868	22 868	10 000
3- Capture / vaccination et lâcher des lapins de garenne	4 802	2 058	5 000			5 000	16 860	6 860	10 000
4- Réalisation et installation de anneaux explicatifs sur chaque garenne	4 268	1 830					6 098	6 098	-
	25 072	10 754	5 000	5 000	5 000	5 000	55 826	35 826	20 000

INDICATEURS DE SUIVI :

- Effectifs de lapin de garenne
- Idem PELOUSE 1 et PELOUSE 2

PARTENAIRES A ASSOCIER :

Communes / propriétaires / sociétés de chasse / Fédération des chasseurs de l'Ain / ...

MAITRISE D'OUVRAGE

LIFE = Fédération de chasse Après LIFE = collectivités territoriales / acteurs du territoire

PROCEDURE

LIFE Après LIFE = à définir

FICHE ACTION PELOUSE 4

Assurer le suivi scientifique des pelouses sèches

PRIORITE DE MISE EN ŒUVRE : ★★

OBJECTIFS :

N°7 - Améliorer l'état de conservation des habitats de pelouses sèches

N°4 - Poursuivre et fédérer l'acquisition de connaissances sur le patrimoine naturel et la fonctionnalité des milieux pour améliorer les prises de décisions.

ESPECES ET HABITATS DE LA DIRECTIVE VISES :

Habitats 6210, ainsi que 12 espèces floristiques patrimoniales et oiseaux remarquables comme Alouette lulu, Pie-grièche écorcheur, Engoulevent, Bruant ortolan.

LOCALISATION :

Les pelouses sèches gérées.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Diverses actions : voir les fiches PELOUSE 1, PELOUSE 2, et PELOUSE 3, ont comme objectif de gérer les pelouses sèches, de les restaurer puis les maintenir ouvertes afin de favoriser les espèces et habitats de la directive qui leur sont associées. Un suivi scientifique est indispensable afin d'expertiser l'impact des actions entreprises sur le milieu, leur efficacité, et les réajuster si besoin est.

2 types de suivis sont envisagés : le suivi des actions réalisées et le suivi de leur impact sur le milieu.

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE, CALENDRIER ET BUDGET PREVISIONNELS :

	Calendrier prévisionnel (2005-2010)						TOTAL	Total LIFE	Total hors LIFE
SUIVI DES ACTIONS REALISEES									
1- Tableaux de bord	X	X	X	X	X	X	ANIM 1		
2- Suivi cartographique des travaux	X						A définir		
3- Suivi pastoral	5 650	920	5 650	920	5 650	3 220	22 010		
4- Suivi des populations de lapins				1 600		2 400	4 000		
SUIVI DE L'IMPACT DES ACTIONS SUR LE MILIEU									
1- Suivi de la végétation	5 190		5 190		5 190	2 300	17 870	En cours de définition	
2- Suivi des plantes remarquables						2 300	2 300		
3- Suivi de l'avifaune remarquable	2 760		2 300		2 300	2 300	9 660		
TOTAL	13 600	920	13 140	2 520	13 140	12 520	55 840		

INDICATEURS DE SUIVI : présence ou absence des espèces caractéristiques / évolution des effectifs d'espèces remarquables...

PARTENAIRES A ASSOCIER : Communes / propriétaires / sociétés de chasse / Fédération des chasseurs / CREN / associations de protection de la nature / chambre d'agriculture / éleveurs, ...

MAITRISE D'OUVRAGE

LIFE = SBVA

Après LIFE = collectivités territoriales / acteurs du territoire

PROCEDURE

LIFE

Après LIFE = à définir

FICHE ACTION FORET 1

Ne pas intervenir

PRIORITE DE MISE EN ŒUVRE : ★★★

OBJECTIF DU DOCUMENT D'OBJECTIFS :

N°8 – Maintenir voire améliorer l'état de conservation des habitats forestiers remarquables et caractéristiques de la rivière d'Ain en priorité sur les secteurs définis avec des enjeux majeurs et élevés.

ESPECES ET HABITATS DE LA DIRECTIVE VISES :

Les habitats forestiers de bois tendres : 91F0.1, 3240, et les aulnaies-frênaies 91F0.8 et 91F0.
La Gorge-bleue à miroir, le Castor, le Grand rhinolophe et le Grand murin.

LOCALISATION :

Les forêts de bois tendre, les aulnaies-frênaies (l'ensemble représente environ 581 ha), et localement d'autres boisements selon la volonté des propriétaires (plusieurs communes se sont prononcées pour la non intervention sur 572 ha de boisements communaux)

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Laisser la forêt évoluer, vieillir et se renouveler sans intervention sylvicole est le choix de gestion prenant le mieux en compte l'enjeu de conservation. Les forêts alluviales de bois tendre (saulaies pourpres ou drapées, saulaies blanches, peupleraies noires...) dépendent fortement de la rivière qui, par sa dynamique, les entretient, les détruit et les régénère. C'est elle leur meilleur gestionnaire et la seule action de l'homme dans ce cas est de veiller à maintenir, voire restaurer la dynamique fluviale. Les aulnaies-frênaies sont elles aussi liées à la rivière pour leur fonctionnement, et de plus les conditions d'accessibilité ne favorisent pas une exploitation forestière. D'autres secteurs forestiers des bords de l'Ain ont été considérés comme présentant des enjeux biologiques majeurs lors du deuxième comité de pilotage : un principe de non-intervention peut alors être y être établi afin de laisser évoluer sans intervention une mosaïque de milieux forestiers.

Dans la non intervention sylvicole, le suivi scientifique est indispensable afin de suivre l'état de santé du peuplement et de veiller à la sécurité de l'accès. Ainsi, seules les coupes épisodiques des arbres menaçant la sécurité des chemins balisés de randonnée ou ouverts à la circulation motorisée, ainsi que des travaux d'aide à la recharge sédimentaire ou la lutte contre les espèces végétales indésirables peuvent être réalisés.

ETAPES DE MISE EN ŒUVRE, CALENDRIER ET BUDGET :

	SE (ha)	Calendrier prévisionnel (2005-2010)						TOTAL	Total LIFE	Total hors LIFE
1- Cartographie des secteurs de non intervention dans les plans d'aménagement forestiers	1 153	X	X					cadre du Régime Forestier		
2- Réflexion pour la mise en place d'une mesure de protection sur un/des secteur(s) à définir		15 245						15 245	15 245	
3- Interventions épisodiques et justifiées								Non budgété		
		15 245						15 245	15 245	

INDICATEURS DE SUIVI : présence ou absence des espèces caractéristiques / impact des herbivores sauvages / estimation du volume de bois mort / croissance des arbres...

PARTENAIRES A ASSOCIER :

Communes / propriétaires / CRPF / ONF / usagers / ...

MAITRISE D'OUVRAGE

LIFE = CREN / SBVA

Après LIFE = collectivités territoriales / acteurs du territoire
ONF dans le cadre du régime forestier

PROCEDURE

LIFE

Après LIFE = à définir

FICHE ACTION FORET 2

Recréer une ripisylve

PRIORITE DE MISE EN ŒUVRE : ★★

OBJECTIF DU DOCUMENT D'OBJECTIFS :

N°8 – Maintenir voire améliorer l'état de conservation des habitats forestiers remarquables et caractéristiques de la rivière d'Ain en priorité sur les secteurs définis avec des enjeux majeurs et élevés.

ESPECES ET HABITATS DE LA DIRECTIVE VISES :

Les ripisylves 91F0.8, 91F0, 91F0.1 et 91F0. Le castor, la loutre, le Grand rhinolophe et le Grand murin, le Lucane cerf-volant.

LOCALISATION :

Les peupleraies plantées sur des habitats de ripisylves (42 ha), certaines terres agricoles dans les Brotteaux.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Les peupleraies cultivées, monospécifiques, au sous-bois broyé, sont peu propices à la biodiversité, et de plus, favorisent les hybridations entre les peupliers autochtones et certains cultivars. L'action consiste à aider à la reconversion des peupleraies plantées en habitat forestier plus diversifié et proche de la naturalité de type aulnaie-frênaie ou frênaie mésophile mieux adapté aux conditions de milieu. Il s'agit de favoriser la reconquête spontanée de la parcelle par les essences de la forêt naturelle. Une attention toute particulière sera apportée à la prévention contre l'envahissement des espèces exotiques comme le robinier ou la renouée du Japon. Les plantations ne sont pas envisagées durant la durée de validité du présent document d'objectifs.

La plantation des espaces naturels non boisés actuellement (pelouses sèches, fruticées, marais...) n'est pas à envisager car il est important de respecter un équilibre entre les différents milieux naturels sur la rivière. Par contre, ponctuellement, la plantation d'espaces agricoles bordant des lînes, des affluents ou la rivière elle-même, peut être une solution (mais non systématique) à la réduction des infiltrations de produits phytosanitaires et au maintien des corridors biologiques. Dans ce cas, la plantation s'effectuera en continuité d'un boisement actuel, et dans un but de recréer une ripisylve sans exploitation lors de la durée du contrat. Seules les essences autochtones peuvent être utilisées, afin de respecter l'état de conservation des habitats forestiers : Erable sycomore, Frêne commun, Merisier, Erable plane, Aulne glutineux, Saules.

ETAPES DE MISE EN ŒUVRE, CALENDRIER ET BUDGET PREVISIONNELS : (530 €/HA TTC L'INTERVENTION)

	SE (ha)	Calendrier prévisionnel (2005-2010)						Coût / ha	TOTAL	Total LIFE	Total hors LIFE
1- Coupe des rejets de peupliers cultivars en fin de saison de végétation l'année suivant l'exploitation des bois, vers la fin août	30	2 650	2 650	5 300	5 300			530	15 900	5 300	10 600
2- Plantation de terres agricoles en milieu « sensible » (action non systématique)										0	
		2 650	2 650	5 300	5 300				15 900	5 300	10 600

PARTENAIRES A ASSOCIER :

Communes / propriétaires / CRPF / ONF / usagers

MAITRISE D'OUVRAGE

LIFE = CREN

Après LIFE = collectivités territoriales / acteurs du territoire

PROCEDURE

LIFE

Après LIFE = à définir - contrats N 2000

FICHE ACTION FORET 3

Réduire l'impact des dessertes en forêt de production

PRIORITE DE MISE EN ŒUVRE : ★★

OBJECTIF DU DOCUMENT D'OBJECTIFS :

N°8 – Maintenir voire améliorer l'état de conservation des habitats forestiers remarquables et caractéristiques de la rivière d'Ain en priorité sur les secteurs définis avec des enjeux majeurs et élevés.

ESPECES ET HABITATS DE LA DIRECTIVE VISES :

Les habitats forestiers de la directive 91^F0.8, 91^F0, 91F0, 9130.5, 9180.2, ainsi que les autres milieux pouvant être traversés par une desserte forestière, comme les pelouses sèches ou les lînes, et par conséquence, l'ensemble des espèces qui leur sont associées.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

La mesure concerne la prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêts sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire. Elle prend en charge pour la voirie forestière les éventuelles modifications d'un tracé préexistant et non la création de piste en tant que telle. La mise en place d'ouvrages de franchissement (notamment temporaires) destinés à minimiser l'impact d'interventions sur l'environnement peuvent également être pris en charge dans le cadre de cette mesure. L'analyse de la desserte, de son impact et de son éventuelle modification ne doit pas être réalisée uniquement au niveau du site considéré, mais aussi de manière plus globale au niveau constituant un massif cohérent. Concrètement, la mesure peut consister en : l'allongement du parcours, la mise en place d'obstacles à la fréquentation, de dispositifs anti-érosifs, d'ouvrages temporaires ou permanents de franchissement, les études et frais d'expert.

La mesure donne droit à la signature d'un contrat Natura 2000 car elle vise la préservation des habitats et espèces de la directive ; à ce titre, l'exploitant peut bénéficier d'une aide financière.

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE, CALENDRIER ET BUDGET :

	Unité	Coût / unité	Calendrier prévisionnel (2005-2010)						TOTAL
			2005	2006	2007	2008	2009	2010	
1- Etude du meilleur tracé	jour		X	X	X	X	X	X	A étudier au fur et à mesure des demandes
2- Mise en place de la modification de tracé	jour		X	X	X	X	X	X	A étudier au fur et à mesure des demandes
			-	-	-	-	-	-	-

PARTENAIRES A ASSOCIER :

Communes / propriétaires / CRPF / ONF / usagers / ...

MAITRISE D'OUVRAGE

LIFE = CREN

Après LIFE = collectivités territoriales / acteurs du territoire

PROCEDURE

LIFE

Après LIFE = à définir - contrats N 2000

FICHE ACTION FORET 4

Accompagner les propriétaires dans les choix de gestion

PRIORITE DE MISE EN ŒUVRE : ★★★

OBJECTIF DU DOCUMENT D'OBJECTIFS :

N°8 – Maintenir voire améliorer l'état de conservation des habitats forestiers remarquables et caractéristiques de la rivière d'Ain en priorité sur les secteurs définis avec des enjeux majeurs et élevés.

ESPECES ET HABITATS DE LA DIRECTIVE VISES :

L'ensemble des habitats forestiers de la directive : 3240, 91F0.8, 91F0, 91F0, 9130.5, 9180.2. Le castor, le Grand rhinolophe et le Grand murin, le Lucane cerf-volant.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Une certaine méconnaissance des questions environnementales et forestières peut conduire à des interventions sylvicoles inadaptées. Cette action vise à aider les propriétaires à mieux connaître leurs parcelles boisées et à les conseiller pour bien choisir les modes de gestion les plus adaptés et compatibles avec le maintien d'une diversité forestière. Il s'agit, par la négociation, de promouvoir plusieurs principes d'intervention. L'objectif de production qui préserve aussi les milieux naturels doit être réservé aux secteurs forestiers présentant des enjeux écologiques élevés ou moyens (exclusion des enjeux majeurs et des aulnaies-frênaies) comme défini dans le document d'objectifs. Les coupes à blanc sont à proscrire car déstructurent fortement le milieu et favorisent l'apparition des espèces végétales invasives. Les plantations d'espèces non autochtones sont à proscrire car dégradent l'état de conservation des habitats forestiers locaux.

Ces principes d'encadrement de l'activité forestière seront réunis dans le guide de sylviculture en cours de réalisation dans le cadre du programme LIFE Nature de la basse vallée de l'Ain par l'Office National des Forêts et le Centre Régional de la Propriété Forestière.

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE, CALENDRIER ET BUDGET :

	Unité	Calendrier prévisionnel (2005-2010)						TOTAL	Total LIFE	Total hors LIFE
1- Rédaction du guide de sylviculture	598 €/j	4 784						4 784	4 784	
EN FORET PRIVEE :										
2- Réaliser des diagnostics sylvicoles	500 €/j	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	18 000	0	18 000
3- Apporter un conseil personnalisé										
4- Animer la démarche auprès des propriétaires et des partenaires										
EN FORET PUBLIQUE :										
5- Réaliser des diagnostics sylvicoles		X	X	X	X	X	X	Compris dans le régime forestier		
6- Apporter un conseil personnalisé		X	X	X	X	X		Compris dans le régime forestier		
7- Animer la démarche auprès des propriétaires et des partenaires		X	X	X	X	X	X	Compris dans le régime forestier		
TOTAL		7 784	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	22 784	4 784	18 000

PARTENAIRES A ASSOCIER :

Communes / propriétaires / CRPF / ONF / usagers / ...

MAITRISE D'OUVRAGE

LIFE = CREN

Après LIFE = collectivités territoriales / acteurs du territoire

PROCEDURE

LIFE

Après LIFE = à définir – Contrats Natura 2000

FICHE ACTION FORET 5

Lutter contre les espèces invasives

PRIORITE DE MISE EN ŒUVRE : ★★

OBJECTIF DU DOCUMENT D'OBJECTIFS :

N°8 – Maintenir voire améliorer l'état de conservation des habitats forestiers remarquables et caractéristiques de la rivière d'Ain en priorité sur les secteurs définis avec des enjeux majeurs et élevés.

ESPECES ET HABITATS DE LA DIRECTIVE VISES :

Les forêts alluviales : 91F0.8, 91F0, 91F0, 9130.5, 9180.2, envahies par des espèces menaçant le bon fonctionnement de l'habitat et des espèces qui lui sont associées.

LOCALISATION :

Voir carte

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Plusieurs espèces exotiques envahissent les bords de l'Ain, et notamment les milieux forestiers (le Budleia, l'Ailanthé, le Robinier, l'Ampélopsis, la Renouée du Japon, l'Erable negundo) et peuvent localement concurrencer les espèces locales, mettant en péril l'équilibre des milieux d'intérêt communautaire. Cette action vise à prendre des mesures préventives pour éviter leur installation et, le cas échéant, de mettre en place des mesures de lutte contre leur prolifération. D'autre part, un suivi de l'évolution est à mener sur les espèces actuellement installées. Les mesures préventives sont primordiales ; il s'agit de principes simples à intégrer dans toute mesure de gestion, qu'elle soit sylvicole ou non. Les mesures de lutte sont à réserver pour les espèces menaçant réellement les milieux : sur la rivière, seul l'érable negundo perturbe localement le bon fonctionnement des forêts et nécessite une intervention : une élimination des sujets menaçant le plus l'équilibre du milieu est à envisager. La dévitalisation par annellation afin de fournir du bois mort propice au développement d'une plus grande biodiversité sera effectuée préférentiellement ; localement des coupes pourront être effectuées et le bois ainsi coupé laissé au sol. Pour les autres espèces, une surveillance est à coupler à la prévention afin de n'agir que si les menaces deviennent importantes. Un test expérimental sera effectué sur un peuplement de Renouée ? S'il s'avère efficace, il pourra être appliqué à plus grande échelle.

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE, CALENDRIER ET BUDGET PREVISIONNELS : (1 000 €/HA TTC POUR LA LUTTE CONTRE L'ERABLE NEGUNDO)

	SE (ha)	Calendrier (2005-2010)						TOTAL	Total LIFE	Total hors LIFE
		2005	2006	2007	2008	2009	2010			
1- Sensibilisation des acteurs pour la mise en place des mesures préventives : non artificialisation des milieux, éviter l'apport de semences par les engins ou les dépôts de terre végétale, pas de coupes à blanc laissant à nu des terrains...		X	X	X	X	X	X	ANIMATION 1 et FORET 4		
2- Lutte contre l'érable negundo en peuplements denses : dévitalisation par annellation pour éradiquer l'essence et en même temps fournir du bois mort propice à la biodiversité ou toute autre méthode visant à éliminer la concurrence de l'érable negundo tout en produisant du bois mort	5	2 500	2 500				5 000	10 000	5 000	5 000
3- Test d'arrêt de la colonisation de la Renouée du Japon		X	X							
		2 500	2 500				5 000	10 000	5 000	5 000

PARTENAIRES A ASSOCIER : Communes / propriétaires / CRPF / ONF / entrepreneurs / ...

MAITRISE D'OUVRAGE

LIFE = CREN

Après LIFE = collectivités territoriales / acteurs du territoire

PROCEDURE

LIFE

Après LIFE = à définir - contrats N 2000

FICHE ACTION FORET 6

Suivre l'évolution de la forêt alluviale

PRIORITE DE MISE EN ŒUVRE : ★★

OBJECTIF DU DOCUMENT D'OBJECTIFS :

N°8 – Maintenir voire améliorer l'état de conservation des habitats forestiers remarquables et caractéristiques de la rivière d'Ain en priorité sur les secteurs définis avec des enjeux majeurs et élevés.

N°4 - Poursuivre et fédérer l'acquisition de connaissances sur le patrimoine naturel et la fonctionnalité des milieux pour améliorer les prises de décisions.

ESPECES ET HABITATS DE LA DIRECTIVE VISES :

Les forêts alluviales : 91F0.8, 91F0, 91F0, 9130.5.

LOCALISATION :

Voir carte : forêts en non intervention et forêts sur lesquelles un autre type de gestion est mis en place.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

L'objectif est d'appliquer une méthode de suivi standardisée des forêts alluviales élaborée en partenariat avec différents acteurs (forestiers, scientifiques, gestionnaires) pour obtenir un référentiel avant, pendant et après l'application d'opérations de gestion. Le suivi doit ainsi permettre d'évaluer la gestion mise en place : mesurer l'évolution naturelle dans le cas de la non-intervention ; établir une comparaison avant/après dans le cas d'interventions sylvicoles. L'analyse de l'évolution des forêts alluviales nécessite la prise en compte de deux types de paramètres : les paramètres biologiques (description de la strate ligneuse et herbacée, du sol, de la surface terrière) et les paramètres physiques (données piézométriques, hydrogéologiques, topographiques, sédimentaires et diachroniques). Un accent tout particulier sera mis sur le suivi du bois mort, ce qui permettra de mieux évaluer l'intérêt écologique de ces forêts. Certains relevés de terrain se réalisent tous les 5 ans, d'autres ont une périodicité de 10 années. Le suivi complète le suivi réalisé par l'ONF dans le cadre de la soumission au régime forestier.

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE, CALENDRIER ET BUDGET PREVISIONNELS :

		Calendrier prévisionnel (2005-2010)						TOTAL	Total LIFE	Total hors LIFE
1- Mettre en place une méthode de suivi		X						ANIMATION 1		
2- Suivi ONF dans le cadre du régime forestier			X							
2- Relevés de terrain, synthèse des données, traitement statistique et cartographie										
TOTAL										

En cours de définition

PARTENAIRES A ASSOCIER : Communes / propriétaires / CRPF / ONF / CNRS / CREN...

MAITRISE D'OUVRAGE

LIFE = CREN

Après LIFE = collectivités territoriales / acteurs du territoire
ONF dans le cadre du régime forestier

PROCEDURE

LIFE

Après LIFE = à définir

FICHE ACTION COMMUNICATION 1

Réaliser des animations scolaires

PRIORITE DE MISE EN ŒUVRE : ★★

OBJECTIF DU DOCUMENT D'OBJECTIFS :

N°3 - Favoriser la réappropriation sociale sur l'ensemble du site par des pratiques humaines respectueuses des enjeux biologiques et fonctionnels.

MILIEUX CONCERNES :

L'ensemble de la rivière et ses milieux naturels associés

PUBLIC CONCERNE :

L'ensemble des établissements scolaires des 21 communes concernées par Natura 2000.

DESCRIPTION DE L'ACTION : Action débutée en 2004 dans le cadre du programme LIFE Nature

L'action consiste à sensibiliser la population locale, et notamment les enfants scolarisés, aux richesses de la rivière et de ses milieux alluviaux à travers une activité pédagogique de qualité tournée vers l'éducation à l'environnement.

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE, CALENDRIER ET BUDGET :

Suite au succès des animations proposées dans le cadre du programme LIFE, il est prévu 60 animations par an pour un coût TTC de 200 € l'animation.

	Calendrier prévisionnel (2005-2010)						TOTAL	Total LIFE	Total hors LIFE
1- Contacts avec les établissements scolaires									
2- Montage de l'animation en relation avec les instituteurs	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	72 000	0	72 000
3- Déroulement des animations : 3 demi-journées par classe, dont au moins une sur le terrain									

CORRESPONDANCE AVEC D'AUTRES ACTIONS :

Toutes les autres actions de l'objectif sensibilisation

L'ensemble des actions entreprises dans le cadre du programme car la pérennité des milieux naturels, support de l'animation, en dépend

INDICATEURS DE SUIVI :

- Nombre d'animations réalisées chaque année - Degré de satisfaction des instituteurs et des élèves à travers l'analyse des fiches d'évaluation

PARTENAIRES A ASSOCIER :

Associations de protection de la nature / ONF / académie de Lyon et rectorat / corps enseignant de la basse vallée de l'Ain / fédération de pêche / fédération de chasse...

MAITRISE D'OUVRAGE

LIFE = SBVA

Après LIFE = collectivités territoriales / acteurs du territoire

PROCEDURE

LIFE

Après LIFE = à définir

FICHE ACTION COMMUNICATION 2

Organiser la fête de la rivière

PRIORITE DE MISE EN ŒUVRE : ★★

OBJECTIF DU DOCUMENT D'OBJECTIFS :

N° 3 - Favoriser la réappropriation sociale sur l'ensemble du site par des pratiques humaines respectueuses des enjeux biologiques et fonctionnels.

MILIEUX CONCERNES :

L'ensemble de la rivière, qu'il s'agisse des milieux naturels, du patrimoine culturel, ou des actions entreprises par les différents programmes de développement.

PUBLIC CONCERNE :

Les habitants de la basse vallée de l'Ain ainsi que les touristes de passage.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Il s'agit de sensibiliser le grand public à la vie de la rivière et ses usages à travers un événement festif ralliant la population locale et les divers usagers du site. Une première manifestation est prévue fin 2006 pour clore les actions du programme LIFE Nature. Une telle action pourrait être envisagée tous les 3 ans.

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE, CALENDRIER ET BUDGET PREVISIONNELS :

	Calendrier prévisionnel (2005-2010)					TOTAL	Total LIFE	Total hors LIFE
1- Choix du lieu et de la nature des animations		18 294			20 000	38 294	18 294	20 000
2- Organisation, coordination de l'évènement								
3- Communication, campagne d'affichage		4 573			5 000	9 573	4 573	5 000
		22 867			25 000	47 867	22 867	25 000

CORRESPONDANCE AVEC D'AUTRES ACTIONS :

Toutes, puisque la fête sera notamment l'occasion de présenter les actions entreprises. C'est une action qui est plus précisément en lien avec les autres mesures de sensibilisation du public puisqu'elle représente en quelque sorte l'aboutissement des actions.

INDICATEURS DE SUIVI :

- Nombre de participants et niveau de satisfaction (enquête)

PARTENAIRES A ASSOCIER :

ONF / écoles / usagers / professionnels de l'animation et de l'évènementiel /...

MAITRISE D'OUVRAGE

LIFE = SBVA

Après LIFE = collectivités territoriales / acteurs du territoire

PROCEDURE

LIFE

Après LIFE = à définir

FICHE ACTION COMMUNICATION 3

Réaliser le guide du patrimoine naturel de la rivière d'Ain

OBJECTIF DU DOCUMENT D'OBJECTIFS :

N°3 - Favoriser la réappropriation sociale sur l'ensemble du site par des pratiques humaines respectueuses des enjeux biologiques et fonctionnels.

PRIORITE DE MISE EN ŒUVRE : ★★

MILIEUX CONCERNES :

L'ensemble de la rivière et ses milieux naturels associés

PUBLIC CONCERNE :

Les habitants de la basse vallée, mais aussi le public de passage intéressé par le fonctionnement des milieux naturels de l'Ain.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Il s'agit de rédiger un guide d'une cinquantaine de page sur la basse rivière d'Ain entrant dans une série régionale ayant déjà traité 20 sites naturels et qui fait à la fois l'objet d'une diffusion locale et dans les circuits de distribution classiques. Le guide présentera les milieux naturels, les pourquoi de leur présence et leur évolution, les liens entre l'homme et la nature et apportera les clés de la découverte « nature » des milieux naturels de l'Ain.

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE, CALENDRIER ET BUDGET PREVISIONNELS :

	Calendrier prévisionnel (2005-2010)						TOTAL LIFE
1- Conception de l'ouvrage : rédaction avec un groupe de travail et de relecture composé d'acteurs locaux	8 000						8 000
2- Animation de la démarche : animation du groupe de travail, relation avec les acteurs locaux et l'agence de communication et l'imprimeur...	4 000						4 000
3- Gestion des illustrations : acquisition de photographies, dessins, cartes postales anciennes...	4 063						4 063
4- Fabrication de l'ouvrage : impression	19 000						19 000
TOTAL	35 063						35 063

INDICATEURS DE SUIVI :

- Nombre d'exemplaires vendus

PARTENAIRES A ASSOCIER :

Commission communication de la CLE / associations de protection de la nature / ONF / usagers / professionnels du graphisme et de l'édition / ...

MAITRISES D'OUVRAGE : CREN

PROCEDURES : LIFE

FICHE ACTION COMMUNICATION 4

Pérenniser le site Internet du Programme LIFE Nature

PRIORITE DE MISE EN ŒUVRE : ★★

OBJECTIF DU DOCUMENT D'OBJECTIFS :

N° 3 - Favoriser la réappropriation sociale sur l'ensemble du site par des pratiques humaines respectueuses des enjeux biologiques et fonctionnels.

MILIEUX CONCERNES :

L'ensemble de la rivière, les espèces et habitats de la directive.

PUBLIC CONCERNE :

Toute personne se rendant sur Internet et cherchant des renseignements soit sur la procédure Natura 2000 ou Life, ou encore sur les milieux naturels de l'Ain.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Un site Internet a été réalisé et mis en ligne dans le cadre du programme LIFE Nature. Afin de faire vivre ce site au-delà du LIFE, son actualisation régulière, permettant de communiquer sur les différentes actions entreprises au titre de Natura 2000, est souhaitable.

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE, CALENDRIER ET BUDGET PREVISIONNELS :

Au-delà de la fourniture des données par l'animateur du document d'objectifs, la mise à jour du site nécessite l'intervention de spécialistes (forfait annuel de 1 600 €).

	Calendrier prévisionnel (2005-2010)						TOTAL	Total LIFE	Total hors LIFE
1- Fourniture des données, des tableaux de bord, ...	X	X	X	X	X	X	cf ANIM 1		
2- Intégration des données dans le site Internet	1 600	1 600	1 600	1 600	1 600	1 600	9 600	3 200	6 400
TOTAL	1 600	1 600	1 600	1 600	1 600	1 600	9 600	3 200	6 400

CORRESPONDANCE AVEC D'AUTRES ACTIONS :

Toutes les autres actions entreprises dans le programme car le site les présentera toutes.

En lien avec la gestion administrative du programme (animation de l'observatoire, synthèse des suivis...) car l'animateur du document d'objectifs est la personne la plus compétente pour réaliser ce travail.

INDICATEURS DE SUIVI :

Nombre de visiteurs du site

PARTENAIRES A ASSOCIER :

Commissions de la CLE / usagers / ...

MAITRISE D'OUVRAGE

LIFE = SBVA

Après LIFE = collectivités territoriales / acteurs du territoire

PROCEDURE

LIFE

Après LIFE = à définir en lien avec le site Internet du SAGE

FICHE ACTION COMMUNICATION 5

Réaliser des outils d'interprétation sur le site

PRIORITE DE MISE EN ŒUVRE : ★★

OBJECTIF DU DOCUMENT D'OBJECTIFS :

N°3 - Favoriser la réappropriation sociale sur l'ensemble du site par des pratiques humaines respectueuses des enjeux biologiques et fonctionnels.

PUBLIC CONCERNE :

L'ensemble des écoles du secteur, les promeneurs, les habitants de la basse vallée, les différents usagers.

LOCALISATION :

Des demandes ont été formulées sur Blyes / Châtillon-la-Palud / Anthon.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Une étude est en cours pour l'élaboration d'un plan d'interprétation sur la rivière d'Ain. La réalisation des outils d'interprétation qui en découlera concernera plusieurs communes et partenaires désireux d'accueillir des outils « médias ». Leur forme et leur contenu sont en cours de définition. L'entretien de ces sites est à prévoir.

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE, CALENDRIER ET BUDGET PREVISIONNELS :

	Unité	Calendrier prévisionnel (2005-2010)						TOTAL	Total LIFE	Total hors LIFE
1- Elaboration d'un plan d'interprétation		12 000						12 000	12 000	-
3- Réalisation des outils d'interprétation		105 996	12 000					117 996	117 996	-
4- Réalisation de grands panneaux aux 7 ponts		20 581						20 581	20 581	-
4- Entretien des sites (débroussaillage...)	230 €/j			2 300	2 300	2 300	2 300	9 200		9 200
		138 577	12 000	2 300	2 300	2 300	2 300	159 777	150 577	9 200

CORRESPONDANCE AVEC D'AUTRES ACTIONS :

Toutes les actions de l'objectif de réappropriation sociale, car elles doivent être complémentaires les unes des autres.

INDICATEURS DE SUIVI :

- Fréquentation du site et niveaux de satisfaction

PARTENAIRES A ASSOCIER :

Associations d'éducation à l'environnement/ ONF /Bureaux d'études / associations de protection de la nature / naturalistes...

MAITRISE D'OUVRAGE

LIFE = CREN

Après LIFE = collectivités territoriales / acteurs du territoire

PROCEDURE

LIFE

Après LIFE = à définir

FICHE ACTION COMMUNICATION 6

Canaliser la circulation motorisée

OBJECTIF DU DOCUMENT D'OBJECTIFS :

N°3 - Favoriser la réappropriation sociale sur l'ensemble du site par des pratiques humaines respectueuses des enjeux biologiques et fonctionnels.

PRIORITE DE MISE EN ŒUVRE : ★★★

MILIEUX CONCERNES : L'ensemble de la bande naturelle de la rivière.

LOCALISATION : Voir carte.

RAPPEL DES ATOUTS :

Une grande richesse faunistique et floristique / une rivière attractive pour de nombreuses activités humaines, notamment de loisirs.

RAPPEL DES MENACES :

Une fréquentation anarchique des brotteaux qui induit détérioration, destruction des milieux, dérangement des espèces et de nombreux actes de vandalisme

DESCRIPTION DE L'ACTION : Action réalisée en 2004 dans le cadre du programme LIFE Nature

27 barrières amovibles permettant la pénétration des engins de secours ont été installées en 2004 afin d'éviter la pénétration motorisée sur les brotteaux, génératrice de dérangement des espèces et de dégradations sur les milieux naturels. L'opération répond complètement au souhait des élus et pour compléter le dispositif, 43 accès restants pourraient être fermés et nécessitent une nouvelle recherche de financements. Les barrières sont privilégiées pour les chemins pouvant nécessiter une intervention des services de secours. Les blocs sont utiles pour fermer d'une façon plus définitive des accès qui n'ont réellement pas lieu d'être.

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE, CALENDRIER ET BUDGET PREVISIONNELS : 1 600 € par barrière amovible (15 prévues) comprenant la fabrication, le transport, la pose et le panneau réglementaire B7b d'interdiction de circuler / 50 € par pose de blocs rocheux (16 envisagés aussi)

	Calendrier prévisionnel (2005-2010)						TOTAL hors LIFE
	X	X	X	X	X	X	ANIMATION 1
1- Concertation autour de la pose des barrières							
3- Achat et pose des fermetures	8 300	8 300	8 200				24 800
4- Réparation ou remplacement			3 200	3 200	2 000	2 000	10 400
TOTAL	8 300	8 300	11 400	3 200	2 000	2 000	35 200

CORRESPONDANCE AVEC D'AUTRES ACTIONS :

Les actions de gestion des milieux naturels et de sensibilisation du public

INDICATEURS DE SUIVI :

- nombre de chemins fermés et nombre de dégradations constatées

PARTENAIRES A ASSOCIER :

Communes / propriétaires / services de secours / usagers / entreprises / ...

MAITRISE D'OUVRAGE

LIFE = CREN

Après LIFE = collectivités territoriales / acteurs du territoire

PROCEDURE

LIFE

Après LIFE = à définir

FICHE ACTION COMMUNICATION 7

Mettre en place une surveillance du site

PRIORITE DE MISE EN ŒUVRE : ★★

OBJECTIF DU DOCUMENT D'OBJECTIFS :

N° 3 - Favoriser la réappropriation sociale sur l'ensemble du site par des pratiques humaines respectueuses des enjeux biologiques et fonctionnels.

PUBLIC CONCERNE :

L'ensemble des personnes fréquentant le site : en forêt, sur les bords de la rivière, dans les pelouses sèches...

DESCRIPTION DE L'ACTION :

La fréquentation des brotteaux de l'Ain connaît une grande affluence durant l'été et est, localement mais régulièrement, responsable d'actes d'incivilité répétés. Il s'agit de mettre en place un système de surveillance sur l'ensemble des brotteaux. Cette présence régulière sur le site pourrait permettre, par le biais d'un discours adapté et sensibilisateur plutôt que coercitif, d'apporter un réel suivi sur le terrain. D'autre part, l'assermentation des agents leur permettrait de répondre directement aux actes d'incivilité rencontrés (dépôts d'ordures, circulation sur des pistes interdites, feux en forêt, braconnage, ...) afin que chacun puisse profiter des attraits de la rivière sereinement.

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE, CALENDRIER ET BUDGET PREVISIONNELS :

Coût d'une tournée (2 agents assermentés) en semaine : 735 €, en week-end : 1470 €, 8 interventions l'été en semaine et en week-end.

	Calendrier prévisionnel (2005-2010)						TOTAL	Total LIFE	Total hors LIFE
1- Concertation autour de cette action	X	X	X	X	X	X	cf ANIMATION 1		
2- Institution du système	17 640	17 640	17 640	17 640	17 640	17 640	105 840	-	105 840
TOTAL	17 640	17 640	17 640	17 640	17 640	17 640	105 840	-	105 840

INDICATEURS DE SUIVI :

- Nombre d'actes d'incivilité enregistrés par les services de police
- Degré de satisfaction des usagers

PARTENAIRES A ASSOCIER :

Communes / associations de pêche / associations de chasse / DDAF / conseil général / clubs sportifs de kayak ou de randonnée / ...

MAITRISES D'OUVRAGE : collectivités territoriales / acteurs du territoire

PROCEDURES : à définir

FICHE ACTION COMMUNICATION 8

Editer le journal de la rivière : « RiverAin »

PRIORITE DE MISE EN ŒUVRE : ★★

OBJECTIF DU DOCUMENT D'OBJECTIFS :

N° 3 - Favoriser la réappropriation sociale sur l'ensemble du site par des pratiques humaines respectueuses des enjeux biologiques et fonctionnels.

PUBLIC CONCERNE :

L'ensemble des foyers des communes de la basse vallée de l'Ain

DESCRIPTION DE L'ACTION : Action débutée en 2003 dans le cadre du programme LIFE Nature

Un bulletin de liaison présentant les actions entreprises dans le cadre du document d'objectifs, du programme LIFE Nature pour les deux années communes ou du contrat de bassin sera édité 2 fois par an en 28 000 exemplaires et distribué aux habitants des communes riveraines. Il apportera aussi des éclaircissements sur la nécessité de préservation des milieux naturels, sur les besoins des espèces ou sur les procédures juridiques du type Natura 2000.

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE, CALENDRIER ET BUDGET PREVISIONNELS :

Coût d'un numéro de RiverAin édité et distribué à 28 000 exemplaires : 7300 € TTC

Périodicité : bisannuelle

	Calendrier prévisionnel (2005-2010)						TOTAL	Total LIFE	Total hors LIFE
1- Rédaction du document en lien avec la commission communication de la CLE et l'agence de communication	13 800	13 800	13 800	13 800	13 800	13 800	82 800	16 690	63 600
2- Edition du document									
3- Distribution du document	800	800	800	800	800	800	4 800		
TOTAL	14 600	14 600	14 600	14 600	14 600	14 600	87 600	16 690	70 910

CORRESPONDANCE AVEC D'AUTRES ACTIONS :

Toutes les autres actions entreprises dans le programme car ce bulletin les présentera selon leur actualité.

INDICATEURS DE SUIVI :

- Nombre d'exemplaires distribués
- Degré de satisfaction des lecteurs par le biais d'une enquête de satisfaction

PARTENAIRES A ASSOCIER :

Commission communication de la CLE / entreprises de communication

MAITRISE D'OUVRAGE

LIFE = SBVA

Après LIFE = collectivités territoriales / acteurs du territoire

PROCEDURE

LIFE

Après LIFE = à définir

FICHE ACTION COMMUNICATION 9

Organiser le ramassage des déchets sur les berges

OBJECTIF DU DOCUMENT D'OBJECTIFS :

N°3 - Favoriser la réappropriation sociale sur l'ensemble du site par des pratiques humaines respectueuses des enjeux biologiques et fonctionnels.

PRIORITE DE MISE EN ŒUVRE : ★

MILIEUX CONCERNES :

L'ensemble de la rivière et ses milieux naturels associés

PUBLIC CONCERNE :

L'ensemble des usagers du site, riverains, élus, usagers de loisirs, ...

DESCRIPTION DE L'ACTION : Action débutée en 2003 dans le cadre du programme LIFE Nature

Deux opérations de ramassage des déchets sur les brotteaux de l'Ain ont été organisées avec succès en 2003 et 2004. Même si les barrières et la surveillance du site vont limiter le dépôt d'ordures, un tel ramassage collectif permettra de compléter le dispositif en place et de rassembler les usagers et habitants autour du caractère « nature » et « sauvage » des brotteaux, plébiscité par tous.

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE, CALENDRIER ET BUDGET :

	Calendrier prévisionnel (2005-2010)						TOTAL
							hors LIFE
1- Diffusion de l'information dans la presse et campagne d'affichage			300			300	600
2- Location des bennes et traitement des déchets			3000			3000	6 000
3- Achat des consommables pour le pot de l'amitié			700			700	1 400
			4 000			4 000	8 000

INDICATEURS DE SUIVI :

- Nombre de tonnes de déchets ramassés

PARTENAIRES A ASSOCIER :

Associations de protection de la nature / communes / usagers / habitants de la basse vallée /...

MAITRISE D'OUVRAGE

LIFE = SBVA

Après LIFE = collectivités territoriales / acteurs du territoire

PROCEDURE

LIFE

Après LIFE = à définir

FICHE ACTION COMMUNICATION 10

Réaliser une étude de fréquentation et de satisfaction

PRIORITE DE MISE EN ŒUVRE : ★

OBJECTIFS :

N°3 - Favoriser la réappropriation sociale sur l'ensemble du site par des pratiques humaines respectueuses des enjeux biologiques et fonctionnels.

N°4 - Poursuivre et fédérer l'acquisition de connaissances sur le patrimoine naturel et la fonctionnalité des milieux pour améliorer les prises de décisions.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Diverses actions sont entreprises afin de sensibiliser les riverains et les touristes à la qualité et la sensibilité de la rivière. Ce genre d'actions ne porte ses fruits que sur le long terme, mais une évaluation est intéressante en cours de parcours afin d'ajuster si nécessaire les actions en fonction des réactions du public concerné. Ainsi, une enquête de fréquentation au niveau des équipements de découvertes installés ainsi qu'une étude de satisfaction paraissent être des outils appropriés d'évaluation des actions de sensibilisation.

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE, CALENDRIER ET BUDGET PREVISIONNELS :

	Calendrier prévisionnel (2005-2010)					TOTAL hors Life	
1- Etude de fréquentation de la rivière, notamment au niveau des ponts et sur les sites équipés pour l'interprétation						10 000	10 000
2- Enquête de satisfaction auprès des visiteurs, des personnes concernées par un outil de communication (instituteurs, élèves, sportifs, promeneurs, chasseurs...)	X	X	X	X	X	X	Cf. ANIMATION 1
TOTAL						10 000	10 000

INDICATEURS DE SUIVI ETUDIES :

Nombre d'animations réalisées / nombre de participants à la fête de la rivière et degré de satisfaction / nombre de guide du patrimoine vendus / nombre de visiteurs pas page du site Internet / nombre de barrières posées et nombre de dégradation constatées / nombre de « River'Ain » distribués.

PARTENAIRES A ASSOCIER :

Agence de communication / grand public / habitants du bassin versant / ...

MAITRISES D'OUVRAGE : collectivités territoriales / acteurs du territoire

PROCEDURES : à définir

FICHE ACTION CONNAISSANCE 1

Compléter les études naturalistes

PRIORITE DE MISE EN ŒUVRE : ★★

OBJECTIF DU DOCUMENT D'OBJECTIFS :

N°4 - Poursuivre et fédérer l'acquisition de connaissances sur le patrimoine naturel et la fonctionnalité des milieux pour améliorer les prises de décisions.

GROUPES CONCERNES :

Coléoptères / crustacés / mollusques / papillons / orthoptères / lichens / mousses / champignons

LOCALISATION :

Différents milieux naturels alluviaux.

DESCRIPTION DE L'ACTION : Action débutée en 2004 dans le cadre du programme LIFE Nature

Compléter les inventaires naturalistes réalisés, affiner les connaissances sur certains groupes ou familles naturalistes peu ou pas étudiés mais méritant une attention particulière pour préciser certaines actions. Avec une bonne connaissance de l'ensemble des groupes biologiques de la rivière et ses brotteaux permettra d'affiner la gestion entreprise et de préparer le second document d'objectifs.

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE, CALENDRIER ET BUDGET PREVISIONNELS :

	Calendrier prévisionnel (2005-2010)						TOTAL	Total LIFE	Total hors LIFE
	2005	2006	2007	2008	2009	2010			
1- Sélection des groupes ou familles à inventorier	X	X					cf ANIM 1		
2- Campagnes d'inventaires de terrain, cartographie, évaluation			6 000	6 000	6 000	6 000	24 000	-	24 000
TOTAL	0	0	6 000	6 000	6 000	6 000	24 000		24 000

CORRESPONDANCE AVEC D'AUTRES ACTIONS :

Toutes les actions de gestion des milieux naturels puisque ces inventaires pourront aider à les préciser, ainsi que les actions de sensibilisation, puisqu'elles pourront s'appuyer sur ces nouvelles connaissances pour informer la population.

INDICATEURS DE SUIVI :

- Listes et cartographie d'espèces

PARTENAIRES A ASSOCIER :

Associations de protection de la nature / naturalistes / consultants / bureaux d'études...

MAITRISES D'OUVRAGE : collectivités territoriales / acteurs du territoire

PROCEDURES : à définir

FICHE ACTION CONNAISSANCE 2

Valoriser les données scientifiques

PRIORITE DE MISE EN ŒUVRE : ★

OBJECTIF DU DOCUMENT D'OBJECTIFS :

N°4 - Poursuivre et fédérer l'acquisition de connaissances sur le patrimoine naturel et la fonctionnalité des milieux pour améliorer les prises de décisions.

MILIEUX CONCERNES :

L'ensemble des milieux naturels de la bande naturelle de la rivière d'Ain.

LOCALISATION :

Potentiellement l'ensemble du périmètre Natura 2000.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

L'animateur du document d'objectifs prendra des contacts avec des équipes de chercheurs, universitaires et autres réseaux scientifiques dont les sujets de recherche rejoignent les actions prévues dans le document d'objectifs. Il s'agira d'échanger des informations et des conseils mais aussi de faire connaître et valoriser les actions entreprises sur le site. La mise en réseau des données à travers l'observatoire de la Basse Vallée de l'Ain sera recherchée. Il est important d'étudier comment pourront être centralisées les données des différents domaines de recherche, mais aussi comment les divers échelons (membres des commissions de la CLE, grand public...) pourront en prendre connaissance et sous quelle forme.

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE, CALENDRIER ET BUDGET PREVISIONNELS :

	Calendrier prévisionnel (2005-2010)						TOTAL
1- Contacts et échanges avec les équipes de recherche ou autres spécialistes / experts	X	X	X	X	X	X	ANIMATION 1
2- Organisation et centralisation des données	X	X	X	X	X	X	
							-

CORRESPONDANCE AVEC D'AUTRES ACTIONS :

Toutes les autres actions entreprises dans le programme.

INDICATEURS DE SUIVI :

- Utilisation et valorisation des travaux d'études et de recherches dans les actions réalisées ou prévues – Intégration des données dans l'Observatoire

PARTENAIRES A ASSOCIER :

INRA / CEMAGREF / CNRS / universités de France, d'Europe, ... / bureaux d'études / consultants/ naturalistes / experts...

MAITRISE D'OUVRAGE

LIFE = SBVA

Après LIFE = collectivités territoriales / acteurs du territoire

PROCEDURE

LIFE

Après LIFE = à définir

Récapitulatif du budget prévisionnel

N° de l'action	2005	2006	2007	2008	2009	2010	TOTAL	Total LIFE	Total hors LIFE
ANIMATION 1	56 000 €	56 000 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €	292 000 €	112 000 €	180 000 €
ANIMATION 2	7 622 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	7 622 €	7 622 €	0 €
ANIMATION 3	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL animation	63 622 €	56 000 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €	299 622 €	119 622 €	180 000 €
EAU 1	31 000 €	33 000 €	8 125 €	8 125 €	8 125 €	8 125 €	96 500 €	64 000 €	32 500 €
EAU 2	0 €	0 €	-	-	-	-	0 €	0 €	0 €
EAU 3	0 €	12 441 €	-	-	-	-	12 441 €	12 441 €	0 €
EAU 4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
EAU 5	0 €	3 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	3 000 €	0 €	3 000 €
EAU 6	0 €	2 500 €	-	-	-	-	2 500 €	0 €	2 500 €
EAU 7	5 000 €	5 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	10 000 €	10 000 €	0 €
EAU 8	0 €	1 000 €	3 000 €	0 €	3 000 €	16 000 €	23 000 €	0 €	23 000 €
EAU 9	9 000 €	5 300 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	0 €	17 900 €	0 €	17 900 €
EAU 10	pour mémoire / contrat de bassin								
EAU 11	1 500 €	2 500 €	8 500 €	2 500 €	1 500 €	2 500 €	19 000 €	3 000 €	16 000 €
TOTAL eau	46 500 €	64 741 €	20 825 €	11 825 €	13 825 €	26 625 €	184 341 €	89 441 €	94 900 €
LONE 1	150 000 €	46 617 €	200 000 €	100 000 €	75 000 €	75 000 €	646 617 €	196 617 €	450 000 €
LONE 2	0 €	1 060 €	0 €	1 060 €	0 €	1 060 €	3 180 €	0 €	3 180 €
LONE 3	0 €	4 800 €	-	-	-	-	4 800 €	0	4 800 €
LONE 4	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL îlône	150 000 €	52 477 €	200 000 €	101 060 €	75 000 €	76 060 €	654 597 €	196 617 €	457 980 €
PELOUSE 1	77 960 €	39 320 €	113 378 €	24 155 €	0 €	0 €	254 813 €	68 371 €	186 442 €
PELOUSE 2	10 210 €	1 305 €	500 €	500 €	500 €	500 €	13 515 €	11 515 €	2 000 €
PELOUSE 3	25 072 €	10 754 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	55 826 €	35 826 €	20 000 €
PELOUSE 4	13 600 €	920 €	13 140 €	2 520 €	13 140 €	12 520 €	55 840 €	-	-
TOTAL pelouse	126 842 €	52 299 €	132 018 €	32 175 €	18 640 €	18 020 €	379 994 €	115 712 €	208 442 €
FORET 1	15 245 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	15 245 €	15 245 €	0 €
FORET 2	2 650 €	2 650 €	5 300 €	5 300 €	0 €	0 €	15 900 €	5 300 €	10 600 €
FORET 3	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
FORET 4	7 784 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	22 784 €	4 784 €	18 000 €
FORET 5	2 500 €	2 500 €	0 €	0 €	0 €	5 000 €	10 000 €	5 000 €	5 000 €
FORET 6	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL forêt	28 179 €	8 150 €	8 300 €	8 300 €	3 000 €	8 000 €	63 929 €	30 329 €	33 600 €
COMMUNICATION 1	12 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	72 000 €	0 €	72 000 €
COMMUNICATION 2	0 €	22 867 €	0 €	0 €	25 000 €	0 €	47 867 €	22 867 €	25 000 €
COMMUNICATION 3	35 063 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	35 063 €	35 063 €	0 €
COMMUNICATION 4	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €	9 600 €	3 200 €	6 400 €
COMMUNICATION 5	138 577 €	12 000 €	2 300 €	2 300 €	2 300 €	2 300 €	159 777 €	150 577 €	9 200 €
COMMUNICATION 6	8 300 €	8 300 €	11 400 €	3 200 €	2 000 €	2 000 €	35 200 €	0 €	35 200 €
COMMUNICATION 7	17 640 €	17 640 €	17 640 €	17 640 €	17 640 €	17 640 €	105 840 €	0 €	105 840 €
COMMUNICATION 8	14 600 €	14 600 €	14 600 €	14 600 €	14 600 €	14 600 €	87 600 €	16 690 €	70 910 €
COMMUNICATION 9	0 €	0 €	4 000 €	0 €	0 €	4 000 €	8 000 €	0 €	8 000 €
COMMUNICATION 10	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	10 000 €	10 000 €	0 €	10 000 €
TOTAL communication	227 780 €	89 007 €	63 540 €	51 340 €	75 140 €	64 140 €	570 947 €	228 397 €	342 550 €
CONNAISSANCE 1	0 €	0 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	24 000 €	0 €	24 000 €
CONNAISSANCE 2	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL connaissance	0 €	0 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	24 000 €	0 €	24 000 €
TOTAL	642 923 €	322 674 €	475 683 €	255 700 €	236 605 €	243 845 €	2 177 430 €	780 118 €	1 397 312 €

LISTE DES ANNEXES

Etant donné la grande quantité de cartes réalisées, les annexes sont consultables sur le CD-rom ci-joint.

Leur lecture a été facilitée par une mise en forme automatique illustrée. Les annexes y sont consultables selon le classement suivant :

INFORMATIONS GENERALES :

LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Textes juridiques de Natura 2000

Périmètres de travail

Périmètres réglementaires

LA CONCERTATION LOCALE

CR des trois comités de pilotage N2000

Bilan de la concertation

AUTRES

Liste des études produites

INTERETS BIOLOGIQUES DE LA RIVIERE ET DE SES BROTTEAUX :

LA FAUNE PATRIMONIALE

Cartographie de la faune patrimoniale

Catalogue de la faune

LA FLORE PATRIMONIALE

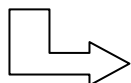
Cartographie de la flore patrimoniale

Catalogue de la flore

LES HABITATS

Cartographie des habitats

Catalogue des habitats



Synthèse = la cartographie des enjeux biologiques

ACTIONS PREVUES DANS LE CADRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS :

Encadrement de la fréquentation

Restauration des habitats forestiers

Restauration et entretien des pelouses sèches

Restauration et entretien des milieux aquatiques